

BULLETIN MUNICIPAL

2017

LE MAYET-DE-MONTAGNE



SOMMAIRE

Le mot du Maire	page 3
Les réalisations 2016	page 4
Budget général - Taux des taxes communales	page 8
Projets 2017	page 9
Assainissement	page 9
Lotissement communal	page 10
Intercommunalité - Vichy Développement	page 11
Le service Habitat - Opération programmée d'amélioration de l'habitat	page 12
Office de tourisme - S.I.V.O.M. de la Vallée du Sichon	page 13
Piscine municipale Camping	page 14
Les partenaires de la maison de services au public	page 15
Portage à domicile	page 16
Le transport à la demande en Montagne Bourbonnaise	page 17
Les horaires des bus	page 18
Informations diverses : passeport - carte nationale d'identité - recensement	page 19
Permanence des élus départementaux - Covoiturage - Médecins - Trésorerie	page 20
Numéros divers - Élagage - Divagation des chiens - Brûlage des déchets verts	page 21
Collecte des objets encombrants et épaves - Horaires déchetterie - Tri sélectif	page 22
Associations :	
Amicale des 4 A	page 23
Entente Sportive de la Montagne Bourbonnaise	page 23
Amicale Laïque	page 23
Les Amis de la Montagne Bourbonnaise	page 24
Bibliothèque	page 24
Lycée Claude Mercier	page 25
Centre Social Rural de la Montagne Bourbonnaise	page 26
Association pour le don de sang bénévole de la Montagne Bourbonnaise	page 27
Collège Jules Verne	page 28
École communale Yves Duteil Horaires -Tarifs cantine garderie	page 28
Association Harmonie « Les Enfants de la Montagne »	page 29
Montagne Bourbonnaise Football Club	page 29
Les Majorettes	page 30
Tennis Club de la Montagne Bourbonnaise	page 31
Secours Catholique	page 31
Solidabroc	page 31
Les Restos du Cœur	page 32
Fédération Nationale des Accidentés de la Vie	page 32
Retraite Sportive de la Montagne Bourbonnaise	page 32
E.H.P.A.D. Résidence du Parc	page 33
Club de l'Amitié	page 34
Centre Communal d'Action Sociale	page 34
Centre de secours du Mayet-de-Montagne	page 34
Comité de Jumelage Le Mayet - Vogt	page 35
Comité des Fêtes	page 35
CATM et veuves	page 35
Liste des associations bénéficiant d'une subvention communale	page 36
Concours des maisons fleuries 2016 Concours des illuminations 2016	page 37
L'Ambroisie	page 38
Nouveau commerçant - État Civil 2016	page 39
Cimetières	page 40
Des artistes à la salle Saint-François	page 41
Chapelle Saint-François - Location des salles municipales	page 41
Recettes du Mayétois	page 42
Randonnée	page 42
Bulletins d'inscription concours des maisons fleuries, des illuminations	page 43
Ventes et locations	page 43
Plans de la commune	page 44

Le mot du Maire



2016 vient de se terminer, jetons un regard sur l'année écoulée riche en réalisations que vous pouvez découvrir avec divers clichés dans les pages qui suivent.

Cette année encore, la France a été tragiquement endeuillée par de terribles attentats.

Néanmoins, nous devons rester forts, unis et solidaires et continuer à vivre avec nos manifestations festives avec sérénité.

L'année 2017 voit se concrétiser la modification de l'intercommunalité.

Nous venons d'intégrer Vichy Communauté où l'accueil a été chaleureux.

C'est le début d'une union qui, je l'espère, portera ses fruits à long terme.

La Loi Notre a prévu nombre de modifications dans tous les domaines ; et il faudra un temps d'adaptation, de mise en place, pour constater les résultats sur le terrain.

D'ailleurs, bon nombre de réunions sont prévues entre élus ou avec les services.

Je remercie les agents municipaux qui s'investissent pour le bon fonctionnement de notre commune.

Je veux remercier aussi les associations et tous leurs membres qui contribuent à l'animation de notre cité.

Du reste, je vous engage à rejoindre celle de vote choix, selon vos affinités, si ce n'est pas déjà fait.

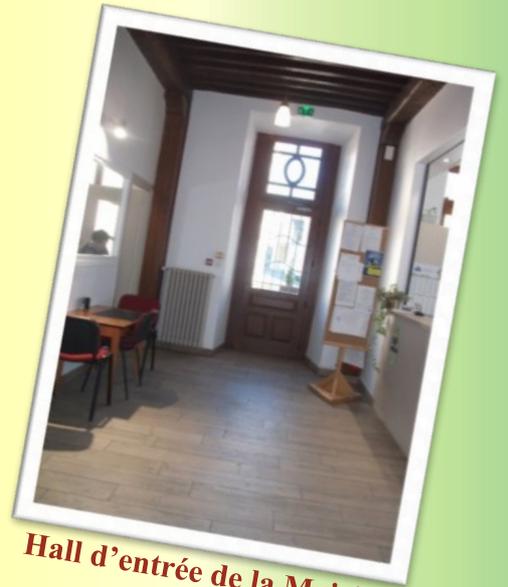
Merci aussi aux élus qui œuvrent aussi pour l'avenir du Mayet et des Mayétois.

*Le Maire,
Gilles Durantet*

LES RÉALISATIONS 2016



Réhabilitation de la Mairie avec mise aux normes pour l'accessibilité pour tous



Hall d'entrée de la Mairie



Accueil Mairie



Remplacement des fenêtres



Rénovation des bacs à sable de l'école maternelle



Peintures à l'école maternelle



Remplacement du portail de la gendarmerie



Réfection de l'appartement au-dessus de la Poste



Rénovation de la salle de Grenette et ses toilettes



Démolition de l'ancien lavoir place aux Foires



Réfection du chemin du Mallot (enrobé à chaud)



Aménagement du jardin public



**Abattage des arbres à côté de la coulée verte
Avenue du Lac**



Élagage au camping



Élagage au camping



**Borne pour recharge des véhicules électriques
Emplacement pour les personnes à mobilité réduite
Rue de Vichy**



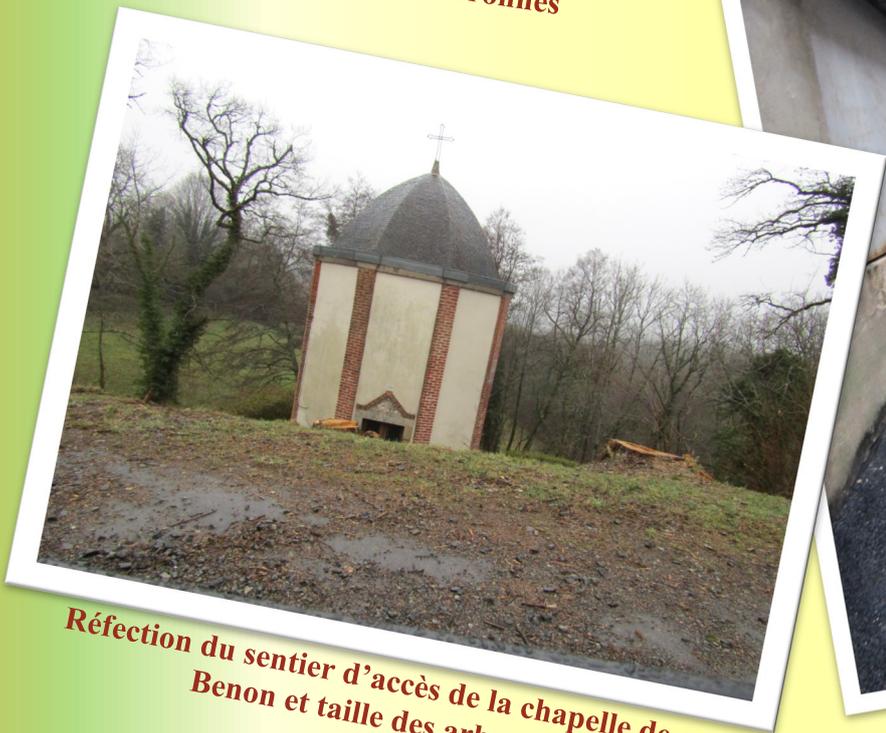
Pose d'un local préfabriqué en complément des vestiaires du football



Pose d'un second tunnel à l'atelier communal



Curage des fossés, saignées, aqueducs sur tous les chemins goudronnés

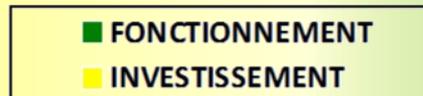


Réfection du sentier d'accès de la chapelle de Benon et taille des arbres



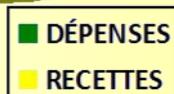
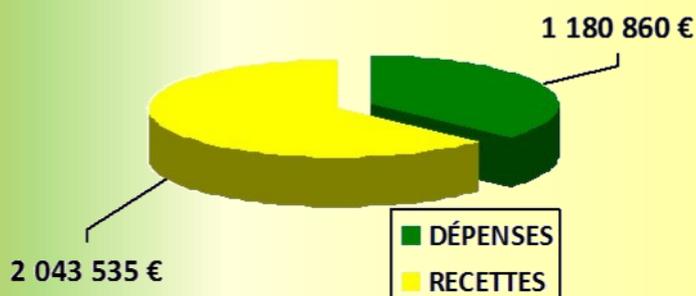
Aménagement de chemin pour les écoliers

BUDGET GÉNÉRAL 2016

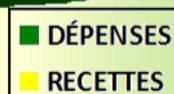


RÉALISATIONS 2016

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



PROJETS FINANCÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER:

- étude du centre-bourg,
- voirie 2016,
- mise aux normes de la Mairie pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

TAUX DES TAXES COMMUNALES

Les taux communaux d'impositions pour l'année 2016 sont maintenus, à savoir :

Taxe d'habitation :	19,87%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	12,38 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	31,39 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	25,29 %

UNE PARTIE DES TRAVAUX EST RÉALISÉE PAR LE PERSONNEL COMMUNAL

Seize personnes travaillent à la commune.

7 au service technique, 2 au service administratif, 1 gardien de police municipale,

4 aux écoles, 1 au camping, 1 à la piscine

Service technique

PROJETS

Une étude est en cours au sujet de l'aménagement de la rue Francisque Drifford pour son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Rénovation d'un deuxième appartement au-dessus de la Poste.

Il est prévu l'aménagement de locaux dédiés à l'accueil de service à la population dans le domaine de la Santé avenue de la Libération et rue Francisque Drifford.

Le programme de voirie 2017 continue comme précédemment avec la réfection des voies les plus abîmées.

Réalisation d'un rafraîchissement des sanitaires au camping. La réfection des chalets du camping se poursuit (bardage, peinture).

ASSAINISSEMENT

Étude diagnostic des réseaux de collecte d'assainissement et la rédaction d'un schéma directeur.

Par délibération du 18 novembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de lancer le diagnostic du réseau d'assainissement collectif.

L'étude a permis de vérifier l'état du réseau et les branchements (recueil des données, mesures, passages de caméras).

Sur l'ensemble des secteurs desservis, de nombreux regards de visite présentent des anomalies structurelles qu'il faut reprendre.

Il peut s'agir de perforation, de problèmes de jonction entre buses, d'infiltrations, de radiers en mauvais état, de tampons cassés.

Le réseau reste à surveiller de manière régulière.

LOTISSEMENT COMMUNAL

Lotissement des Buissons situé
rue de Buisson
(à 300 mètres du bourg)

TERRAINS VIABILISÉS

A VENDRE

(Les branchements fluides eau électricité raccordement égoût sont faits)



Numéro Lot	Surface
Lot 1	683 m ²
Lot 2	710 m ²
Lot 3	710 m ²
Lot 4	710 m ²
Lot 5	710 m ²
Lot 6	710 m ²
Lot 7	988 m ²
Lot 8	1269 m ²
Lot 9	1273 m ²
Lot 10	1251 m ²
Lot 11	1252 m ²
Lot 12	1245 m ²
Lot 13	1263 m ²
Lot 14	1242 m ²
Lot 15	729 m ²
Lot 16	716 m ²



INTERCOMMUNALITÉ

Agence de développement économique de Vichy Communauté

VOUS AVEZ UNE IDÉE, UN PROJET ?

à votre service

L'Agence et son réseau de partenaires vous accompagne à chaque étape de votre entreprise

L'Agence de développement économique de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté est la principale porte d'entrée pour tout porteur de projet ou entreprise souhaitant créer ou se développer sur ce territoire.

Principales missions :

- **Accompagnement des entreprises et développement** (aide au projet, recherche de solution immobilière ou foncière, mise en réseaux, ...)
- **Promotion du territoire** : édition annuelle de l'annuaire économique de Vichy Communauté, animation du site internet www.vichy-economie.com
- **Prospection externe grâce à ses partenaires**

jusqu'à
vention



L'annuaire est édité annuellement en septembre à 8 000 exemplaires

Vous voulez mieux connaître les entreprises et acteurs du territoire, ainsi que les contacts utiles dans la grande région ? Rendez-vous sur vichy-economie.com :

- L'annuaire économique est notamment disponible à votre mairie, l'Agence de développement mais aussi consultable en ligne
- Retrouvez des actualités économiques
- Abonnez-vous aux Carnets économiques du territoire, portraits hebdomadaires d'entreprises

Faites-vous connaître !

Vous êtes une entreprise et souhaitez être dans le prochain annuaire ? Contactez-nous pour connaître les conditions de référencement gratuit ainsi que les propositions de publicités : 04 70 30 41 70
servicecommunication@vichy-economie.com

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise et la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier ne font qu'une : **Vichy Communauté**, composée de 38 communes. Avec ses 83.419 habitants elle est la communauté d'agglomération de l'Allier la plus peuplée.



www.vichy-economie.com

VICHY VAL D'ALLIER DEVELOPPEMENT

5-15 rue Montaret
BP 52337 – 03203 VICHY Cedex
Tél. : 04 70 30 41 70
E-mail : vvdeveloppement@vichy-economie.com
Site internet : www.vichy-economie.com

Vichy
Val
d'Allier
Développement
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
de Vichy Communauté

« Faire ensemble autrement »

RENOVER MON LOGEMENT ?

Où me renseigner ?



Le Service Habitat OPAH
(Opération programmée d'amélioration de l'habitat)
de Vichy Communauté vous accueille sans rendez-vous :

- les lundis après-midi de 14h à 17h,
- les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h
- et les vendredis matin de 9h à 12h

à l'ATRIUM René-Bardet
37, av de Gramont - 03200 VICHY Tél. : 04.63.01.10.65

Permanences à la Maison des Services au Public
26 rue Roger-Degoulange
03250 Le Mayet-de-Montagne

Le 1er Lundi de chaque mois de 9h à 12h

Existe-t-il des aides financières ?

Suite à la fusion de la Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise et de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier au 1^{er} janvier 2017, le Service Habitat de Vichy Communauté (nouvelle communauté d'agglomération) vous accompagne dans vos projets de rénovation de vos logements.

A cet effet, une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat démarre sur les 15 communes de la Montagne Bourbonnaise : Arfeuilles, Arronnes, La Chabanne, La Chapelle, Lavoine, Molles, Saint-Nicolas-des-Biefs, Chatel-Montagne, Chatelus, Ferrières-sur-Sichon, La Guillermie, Laprugne, Le Mayet-de-Montagne, Nizerolles et Saint-Clément.

Cette opération vise à favoriser la rénovation de logements en accordant aux propriétaires des subventions pouvant atteindre 60 % du montant total des travaux (HT) de la part de plusieurs partenaires dont l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de l'Allier et la Communauté d'agglomération Vichy Communauté.

Vichy Communauté vous apporte également un accompagnement technique gratuit et une étude personnalisée (pour les demandes de subvention, pour la réalisation des diagnostics énergétiques, pour la compréhension des devis, pour des informations et conseils divers,...)

Qui peut bénéficier de ces financements ?

Les propriétaires occupants

Conditions à remplir :

u Posséder, sur le territoire de l'agglomération, un logement construit depuis plus de 15 ans à la date du dépôt du dossier ;

u Ne pas avoir bénéficié d'autres financements de l'Etat (comme un prêt à taux zéro) depuis 5 ans ;

u Ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt du dossier auprès du Service Habitat de Vichy Communauté et avant d'avoir obtenu l'accord de l'ANAH par ce biais ;

u Prévoir de faire réaliser ces travaux par des entreprises du bâtiment (pour la fourniture ET pour la pose) reconnues Grenelle de l'environnement pour le crédit d'impôt ;

u Avoir des revenus annuels qui ne dépassent pas un certain plafond (cf. les critères définis par l'ANAH sur le site internet : www.anah.fr).

Les propriétaires bailleurs

Conditions à remplir :

u Ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt du dossier et avant d'avoir obtenu l'accord de l'ANAH et les faire réaliser par des entreprises du bâtiment (pour fourniture et pose) reconnues Grenelle de l'environnement pour le crédit d'impôt ;

u Accepter le montant de loyer défini par l'ANAH.

u Il n'y a pas de conditions de ressources pour les propriétaires bailleurs.

Quels sont les travaux éligibles ?

U Travaux de rénovation thermique et d'économies d'énergie (changement de fenêtres, amélioration du mode de chauffage, consolidation des façades, changement de toiture, isolation des combles ou des murs, changement de menuiseries,...) ;

Les travaux doivent garantir une amélioration de la performance énergétique, pour les propriétaires occupants d'au moins 25%, pour les propriétaires bailleurs d'au moins 35% et l'atteinte d'une étiquette énergétique C ;

U Travaux valorisant l'autonomie ou l'adaptation au handicap (aménagement d'une pièce à vivre au rez-de-chaussée, adaptation de la salle de bains, de la cuisine, transformation de baignoire en douche, installation d'un fauteuil monte-escalier,...) ;

U Rénovation de logements vacants ;

U Amélioration de la sécurité et de la salubrité, remise en état d'un logement indigne et/ou très dégradé (installation de sanitaires,...).

Exemple : un propriétaire occupant souhaite faire des travaux de rénovation énergétique

Vous avez le projet de changer votre chaudière fuel installée en 1992 par une nouvelle chaudière à condensation et des fenêtres double vitrage. Montant des travaux : 13 000 € HT. **Vos ressources, pour 2 personnes, sont inférieures à 21 001 € (revenu fiscal de référence 2015)**. Après échanges avec l'animateur de l'OPAH et la visite du technicien de VVA pour établir le diagnostic du logement, il vous est conseillé de coupler le changement de chaudière avec une isolation au niveau du plancher des combles en ouate cellulosique insufflée. Le nouveau coût des travaux est estimé à 14 600 € HT. Le gain énergétique est de 40% (au lieu de 20% initialement) ce qui rend le dossier éligible aux aides du programme «Habiter Mieux».

Subventions accordées dans le cadre de l'OPAH :

- 7 300 € (50% de 14 600 € HT) de l'ANAH ;

- 1 460 € au titre du programme «Habiter Mieux» ;

- 200 € de Vichy Communauté

- une aide spécifique attribuée (selon critères d'éligibilité) par le Conseil Départemental et en fonction de la commune où se trouve votre projet.

Total des subventions : 8 960 €, soit une aide représentant 61%.

Reste à charge maximal de 5 640 € pour le propriétaire.

OFFICE DE TOURISME

Au premier avril 2017, l'Office de tourisme de la Montagne Bourbonnaise change d'appellation. En effet l'Office de Tourisme, comme la Communauté de Communes, rejoint Vichy Communauté par la création d'un Office de Tourisme Intercommunal. Les Offices de Tourisme de Cusset, Billy et Vichy (en 2018) seront nos nouveaux collègues. Pas d'inquiétude toutefois, nous restons toujours au chalet cantonal dans le bourg du Mayet de Montagne. Vous pouvez continuer à nous déposer vos manifestations ou à venir nous voir pour le calendrier des animations, les horaires de bus, les activités ou le patrimoine, ou tout simplement pour choisir un bon restaurant. Comme chaque année, beaucoup de nouvelles documentations touristiques arriveront dans le courant du mois d'avril. Cependant les traditionnels calendriers des brocantes et des randonnées sont d'ores et déjà disponibles. Pour ceux qui ne sont pas habitués à venir nous voir, n'hésitez pas à pousser la porte pour pouvoir découvrir ou redécouvrir votre région. Nos horaires d'ouverture restent inchangés :

Lundi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h
Mardi de 9h à 13h
Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h
Jeudi de 9h à 13h
Vendredi de 9h à 13h
Samedi de 9h à 13h

Pour les plus adeptes de l'informatique, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'office de tourisme : <http://www.tourisme-montagne-bourbonnaise.com> ou la page Facebook pour retrouver toutes les nouveautés mais aussi le calendrier.

LE SIVOM DE LA VALLÉE DU SICHON

Le SIVOM en quelques chiffres :

Il regroupe 16 communes (Abrest, Arronnes, Bellerive, Busset, La Chabanne, La Chapelle, La Guillerme, Cusset, Ferrières/Sichon, Hauterive, Laprugne, Mariol, Le Mayet de Montagne, Molles, Nizerolles et le Vernet). Il distribue l'eau à 11 220 abonnés (pour une population desservie de 22 000 habitants) via 635 Kms de réseau et 38 cuves de stockage.

En 2015 la production d'eau était de 1 861 976 m³ dont 231 488 m³ achetés à des collectivités voisines, pour 1 420 698 m³ facturés.

Le SIVOM assure l'exploitation du réseau et l'ensemble des investissements pour l'entretien et le renouvellement des infrastructures.

La distribution d'eau potable au Mayet :

Le SIVOM distribue l'eau à 950 abonnés du Mayet via 53.2 kms de canalisation (soit 18 compteurs par km). La commune peut disposer de plusieurs ressources :

- les captages du bois du Mallot (17 840 m³ en 2015)
- les captages du Montoncel via Ferrières (78 313 m³ en 2015).

Ces deux ressources sont distribuées à partir du réservoir de Fumouse (300 m³).

Au total 96 153 m³ sont donc nécessaires pour assurer l'alimentation en eau des foyers de la commune.

D'importants investissements ces dernières années :

L'intégration de quatre communes (La Chabanne, La Guillerme, Laprugne et Le Mayet de Montagne) depuis le 1^{er} janvier 2003, a nécessité des travaux de mise à niveau des réseaux et réservoirs sans précédents. Entre 2002 et 2007, 58.75 Kms de canalisations ont été renouvelés ainsi que 1120 branchements. Dix nouveaux réservoirs ont vu le jour et cinq autres ont été réhabilités pour un montant de 5 143 000 € H.T.

Sur la commune du Mayet, les programmes de travaux (2013, 2014) d'un montant respectif de 196 940 € H.T. et 190 000 € H.T. ont concerné l'avenue du Lac (950 ml de fonte de 100 mm et la reprise de 35 branchements), la route de Vichy et le chemin de Buisson (pour 710ml de fonte de 100 et la reprise de 45 branchements), soit au total la pose de 1 660 ML de canalisation et la réfection de 80 branchements. L'année 2015 a vu la mise en service d'une toute nouvelle station de reminéralisation des eaux pour un montant de 374 000 € H.T.

Travaux à venir :

Soucieux de maintenir son patrimoine en bon état pour les générations futures, d'autres efforts d'investissements seront nécessaires.

Aussi pour 2017 les membres du comité syndical ont décidé :

- **des travaux de renouvellement de la canalisation de la rue Drifford et du Village Caché pour un montant estimatif de 150 000 € H.T. Ces travaux débiteront au mois de mars.**
- **de mettre en conformité et réhabiliter sept captages des bois du Mallot pour un montant estimatif de 270 000 € H.T.**

Prochain relevé des compteurs :

Fin d'année 2016 la relève des compteurs sur la commune du Mayet de Montagne a été réalisée en novembre et début décembre. Nous vous remercions pour avoir facilité le travail de nos agents en laissant accessible les regards de compteur sans objet inutile à l'intérieur.

Nous appelons également votre vigilance quant à des contrats d'assurance proposés par des sociétés privées pour des fuites après compteurs qui n'engagent en rien le SIVOM Vallée du Sichon.





PISCINE MUNICIPALE

Horaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Du 3 JUIN au 1^{er} JUILLET 2017	Établissements scolaires Associations sportives 9 h 00 à 12 h 00 13 h 30 à 16 h 45		Ouvert au public 14 h 00 à 18 h 00	Établissements sco- laires Associations spor- tives 9 h 00 à 12 h 00 13 h 30 à 16 h 45		Ouvert au public 14 h 00 à 18 h 00	
Du 2 JUILLET au 3 SEPTEMBRE 2017	<i>Fermeture</i>		13 h 30 à 19 h 00				10 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 19 h 00

FRÉQUENTATION DE LA PISCINE EN 2016

	ENTRÉES
JUIN	351
JUILLET	2220
AOÛT	2371
TOTAL	4942

CAMPING

Création d'une aire de vidange pour camping-car.



Réalisation du lasurage des chalets et élagage des arbres.

Le camping ouvrira le samedi 11 mars 2017.



Les partenaires de la la Maison de Services Au Public de la Montagne Bourbonnaise



CARSAT Auvergne

Informations et conseils personnalisés pour préparer sa retraite : relevé de carrière, constitution et suivi du dossier, droits, démarches, estimation de la future retraite, âge de départ et conditions de poursuite d'activité, retraite de réversion...

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

CPAM de l'Allier

Accompagnement dans les démarches d'accès aux droits, à la prévention, aux soins et aux remboursements (maladie, maternité, invalidité...)

*Mardi et jeudi de 10h00 à 12h00
et de 14h00 à 16h30.*

Pôle Emploi Cusset

Accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi.

Aide à l'inscription en ligne et à la navigation sur le site pole-emploi.fr.

En relation directe avec un référent Pôle emploi par téléphone.

Mission Locale Espace Jeunes

Accueil et accompagnement des moins de 26 ans dans les domaines de l'emploi, la formation, l'insertion sociale et professionnelle...

*Le 3^{ème} jeudi après-midi de chaque mois
(sur RDV)*

Caisse d'Allocations familiale (CAF)

Pour s'informer sur les aides, connaître vos droits, savoir où en est votre dossier.

En relation directe avec un référent de la CAF par téléphone.

Centre Médico-psychologique adultes et enfants

Médecins, orthophoniste, infirmières...

Uniquement sur rendez-vous

Services de Santé au Travail Interentreprises de l'Allier (sSTi03)

Visites médicales du travail pour les salariés.

Sur convocation des services

Permanence du service habitat O.P.A.H.

(Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

Le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h à 12h

Vous avez besoin d'aide pour remplir un document administratif.

Vous souhaitez contacter la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Vous ne savez pas comment vous inscrire à Pôle Emploi ?

Vous souhaitez faire une demande de prime d'activité.

Ou vous avez tout simplement besoin d'une information ...

La MSAP de la Montagne Bourbonnaise est là pour vous accompagner dans vos démarches avec les différentes administrations

La MSAP c'est aussi un accès internet gratuit, la possibilité de numériser ou d'imprimer des documents

**Maison de services au public de la
Montagne Bourbonnaise**

26 rue Roger Dégoulange
03250 LE MAYET DE MONTAGNE
Tél. : 04 70 59 36 67
com.com@wanadoo.fr

PORTAGE DE REPAS



Le service de portage de repas contribue au maintien à domicile des personnes âgées et apporte une réponse aux situations d'urgence (retour d'hospitalisation, invalidité temporaire...) en proposant un menu quotidien livré à domicile. Il est ouvert aux habitants des 15 communes de la Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise.

À compter du 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes change de fournisseur ; les repas seront dorénavant confectionnés par la Société Elior Restauration basée à Moulins.

En ce qui concerne la livraison il n'y a pas de changement : les repas seront toujours livrés chaque jour par Delphine, salariée du Centre Social Rural de la Montagne Bourbonnaise, avec le véhicule réfrigéré fourni par la Communauté de communes.

La tournée de livraison concerne chacune des 15 communes de la Communauté de Communes :

- Sur le secteur nord qui inclut les communes d'**Arnonnes**, d'**Arfeuilles**, de **Chatel-Montagne**, de **Châtelus**, de **La Chapelle**, de **Molles** et de **Nizerolles**. Les repas seront livrés selon le planning suivant :
 - le lundi matin (à partir de 08h00) pour les repas du mardi et du mercredi
 - le mercredi matin (à partir de 08h00) pour les repas du jeudi et du vendredi
 - le vendredi matin (à partir de 08h00) pour les repas du samedi, du dimanche et du lundi.
- Sur le secteur sud qui inclut les communes de **Ferrières sur Sichon**, de **La Chabanne**, de **La Guillemie**, de **Lavoine**, de **Laprugne**, de **Le Mayet de Montagne**, de **Saint Clément** et de **Saint Nicolas des Biefs**. Les repas seront livrés selon le planning suivant :
 - le mardi matin (à partir de 08h00) pour les repas du mardi et du mercredi
 - le jeudi matin (à partir de 08h00) pour les repas du jeudi et du vendredi
 - le vendredi après-midi (à partir de 12h00) pour les repas du samedi, du dimanche et du lundi.

Les commandes de repas sont effectuées deux semaines à l'avance à l'aide de carte hebdomadaires de menus qui proposent 2 choix possibles par catégorie d'aliment à l'utilisateur :

- 1 entrée,
- 1 plat protidique viande ou poisson,
- 1 légume vert ou féculent,
- 1 laitage fromage ou yaourt,
- 1 dessert ou fruit,
- 1 potage **ou** une tranche de jambon équivalent au repas du soir.

Des menus adaptés aux régimes des usagers sont également proposés : sans sel, sans sauce ou pour diabétique.

Le repas est facturé 7,53 € TTC par jour.



Le transport à la demande en Montagne Bourbonnaise

Afin de renforcer l'offre de mobilité en milieu rural, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise vous propose un mode de transport qui vous conduit 3 fois par semaine de votre domicile au Mayet de Montagne.

Le service de transport à la demande, qu'est ce que c'est ?

Avec le transport à la demande, chaque habitant de la Montagne Bourbonnaise peut être transporté **trois fois par semaine de son domicile au Mayet de Montagne** ou vice-versa.

A partir du Mayet de Montagne, **la ligne régulière d'autocars F en correspondance permet de rejoindre l'agglomération de Vichy.**

Les jours, les horaires et les points d'arrêts d'arrivée et de départ au Mayet de Montagne sont prédéfinis. Le transporteur vient vous chercher à l'adresse de votre choix et organise son circuit en fonction des réservations.

Se déplacer en Montagne Bourbonnaise avec le service de transport à la demande, c'est facile.

Pour vous renseigner ou pour réserver votre déplacement, appelez au :



La réservation est obligatoire au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h00 du lundi au vendredi et avant 12h00 le samedi (le samedi pour un trajet le lundi suivant).

Un opérateur vous renseignera, enregistrera votre réservation et vous communiquera l'heure de départ de votre domicile. Le jour de votre déplacement, soyez prêt au lieu et à l'heure convenus. Un véhicule viendra vous chercher et vous déposera au point d'arrêt que vous avez réservé.

Tarifs :

Vous réglerez votre voyage auprès du conducteur : **2€** le trajet quelle que soit la distance parcourue et le secteur.

Les jeunes de moins de 18 ans et les étudiants peuvent bénéficier du tarif réduit de 1€ sur présentation d'une pièce d'identité ou d'une carte d'étudiant.

Les apprentis, les demandeurs d'emplois, les bénéficiaires de minima sociaux ont également droit au tarif réduit sur présentation d'une carte éditée à la demande de l'utilisateur par le Service Transports du Conseil Départemental.

(contact au : 04 70 34 14 00)

TAD

Secteur du Mayet-de-Montagne

Service organisé par la Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise

Communes du secteur

- Arfeuilles
- Arzonnes
- Châtel-Montagne
- Châtelus
- Fernières-sur-Sichon
- La Chabanne
- La Chapelle
- La Guillemie
- Laprugne
- Lavoine
- Le Mayet-de-Montagne
- Molles
- Nizerolles
- Saint-Clément
- Saint-Nicolas-des-Biefs

Vous habitez l'une de ces communes, vous pouvez utiliser le transport à la demande pour vous rendre au Mayet-de-Montagne. C'est facile appelez le:

0 800 800 966 APPEL GRATUIT

Réservez votre déplacement, on vient vous chercher à votre domicile.

Le lundi

Arrivée au Mayet-de-Montagne

	1 ^{er} horaire	2 ^e horaire	3 ^e horaire	Correspondances possibles
Arrêt Centre : Office de Tourisme - Rue Roger Decoulange - Panneau Trans'Allier	07:50*	09:00	12:50	*Avec la ligne F à destination de Vichy

Départ du Mayet-de-Montagne

	1 ^{er} horaire	2 ^e horaire	3 ^e horaire	Correspondances possibles
Arrêt Centre : Office de Tourisme - Rue Roger Decoulange - Panneau Trans'Allier	11:30	13:05*	18:25*	*Avec la ligne F en provenance de Vichy

Le mercredi

Arrivée au Mayet-de-Montagne

	1 ^{er} horaire	2 ^e horaire	3 ^e horaire	Correspondances possibles
Arrêt Centre : Office de Tourisme - Rue Roger Decoulange - Panneau Trans'Allier	07:50*	09:00	13:30*	*Avec la ligne F à destination de Vichy

Départ du Mayet-de-Montagne

	1 ^{er} horaire	2 ^e horaire	3 ^e horaire	Correspondances possibles
Arrêt Centre : Office de Tourisme - Rue Roger Decoulange - Panneau Trans'Allier	11:30	13:30 ⁽¹⁾	18:25*	⁽¹⁾ Avec la ligne F en provenance de Vichy (période scolaire uniquement) *Avec la ligne F en provenance de Vichy

Le samedi (sauf Arfeuilles et Châtelus)

Arrivée au Mayet-de-Montagne

	1 ^{er} horaire	2 ^e horaire	3 ^e horaire	Correspondances possibles
Arrêt Centre : Office de Tourisme - Rue Roger Decoulange - Panneau Trans'Allier	07:50*	09:00	12:50*	*Avec la ligne F à destination de Vichy

Départ du Mayet-de-Montagne

	1 ^{er} horaire	2 ^e horaire	3 ^e horaire	Correspondances possibles
Arrêt Centre : Office de Tourisme - Rue Roger Decoulange - Panneau Trans'Allier	11:30	13:05*	18:25*	*Avec la ligne F en provenance de Vichy

* Les horaires des lieux de dépôt avec correspondance sont à respecter. Horaires susceptibles de modifications au cours de l'année.

Votre fiche horaires mise à jour à portée de main sur votre smartphone

62/63



ligne
F

Vichy → Le Mayet-de-Montagne

Jours de circulation		L	LMMeJV	LMMeJV	S	S	L	Me	LMJV	LMJV	Me	LMJV	S	MeS
Période scolaire		oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Vacances scolaires														
Renvois		1				2	2						2	2
Train en provenance de Paris					07:55	07:55	07:55	07:55	07:55	07:55	07:55	07:55	07:55	07:55
Vichy	Arrêt SNCF Mobival													
	Gare routière	07:35			12:00		12:10		12:25	16:15	17:10	17:30	17:30	17:30
Cusset	A. Londres av. Vichy	07:40							16:20	17:16	17:35	17:35		
	Lycée Valéry Larbaud				12:16			12:31		17:18				
	Lycée A. Londres		07:20	07:20	12:18			12:33						
	Collège C. Weyer									17:26				
	République Poste													17:35
	Général Raynal	07:45	07:25	07:25	12:25	12:20	12:20	12:40	16:25	17:30	17:40	17:40	17:40	17:56
	Les Grivats													17:40
	Le Casino		07:30	07:30	12:30	12:24	12:24	12:45	16:30		17:45	17:45	17:44	
Molles	Les Vaux		07:37	07:37	12:37	12:31	12:31	12:52	16:37	17:42	17:52	17:52	17:51	
	Les Chervins abribus		07:40	07:40	12:41	12:35	12:35	12:56	16:41	17:46	17:56	17:56	17:55	
	Le Relais fleuri		07:41	07:41	12:42	12:36	12:36	12:57	16:42		17:57	17:57	17:56	
	Les Grands Nauds		07:44	07:44	12:45	12:39	12:39	13:00	16:45	17:50	18:00	18:00	17:59	
La Chapelle	Le Gué Chervais													17:45
	Le Pouthier		07:48	07:48	12:50	12:44	12:44	13:05	16:50	17:55	18:05	18:05	18:04	
Le Mayet-de-Montagne	Le Cluzel		07:50	07:50	12:54			13:09	16:54					
	Collège Jules Verne *	08:10	07:55						17:00					
	Rue Chabrol	08:14	07:57	08:00	12:57			13:17	17:08	18:07	18:17	18:17		
	Office tourisme		08:05	08:05	13:00	12:54	12:54	13:19	17:10	18:09	18:19	18:19	18:14	
Châtel-Montagne	École abribus							13:29			18:39		18:26	
Arzonnes	École													18:30
	La Corne													18:00
Ferrières-sur-Sichon	Cheval Rigond													18:05
	Place													18:10
Lavoine	Bourg													18:20
St-Priest-la-Prugne	Le Moulin													18:30
Laprugne	Mairie													18:40

1 Fonctionne le jour de rentrée des Internes

* Desserte uniquement pour les élèves de rétablissement



ligne
F

Le Mayet-de-Montagne → Vichy

Jours de circulation		L	LMMeJVS	LMMeJV	S	LMMeJV	S	S	Me	Me	V	MeS	V	S	LMJV	LMMeJV	
Période scolaire		oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Vacances scolaires																	
Renvois		1	2		2							2	2	2			1001
Laprugne	Mairie											12:40					
St-Priest-la-Prugne	Le Moulin											12:50					
Lavoine	Bourg											13:00					
	Place											13:10					
Ferrières-sur-Sichon	Cheval Rigond											13:15					
	La Corne											13:20					
Arzonnes	École											13:30					
Châtel-Montagne	École abribus				07:45				13:29	13:29							
Le Mayet-de-Montagne	Collège Jules Verne *										13:25		16:05				
	Rue Chabrol			07:57	07:57				13:35	13:35	13:27		16:07				
	Office tourisme	06:45	06:55	08:05	08:00	08:05	13:00	13:00	13:38	13:38	13:30		16:10	16:15	17:10	16:35	
	Le Cluzel			08:08			13:05		13:44		13:36				17:19		
La Chapelle	Le Pouthier	06:51	07:01	08:10	08:10	08:12	13:10	13:10	13:48	13:48	13:40			16:25	17:15	16:45	
	Le Gué Chervais											13:35					
Molles	Les Grands Nauds	06:55	07:05	08:13	08:15	08:15	13:15	13:15	13:53	13:53	13:45			16:30	17:18	16:50	
	Le Relais fleuri			08:15	08:18	08:17	13:18	13:18	13:56	13:56	13:48			16:33	17:20	16:52	
	Les Chervins abribus	07:00	07:10	08:17	08:19	08:20	13:19	13:19	13:57	13:57	13:49			16:34	17:22	16:54	
	Les Vaux	07:03	07:13	08:20	08:23	08:23	13:23	13:23	14:01	14:01	13:53			16:38	17:25	16:57	
Cusset	Le Casino			08:27	08:30	08:30	13:30	13:30	14:08	14:08	14:00			16:45	17:32	17:05	
	Les Grivats											13:40					
	Cours Arloing	07:15	07:25	08:31	08:34	08:35	13:34	13:34	14:12	14:12	14:04	13:45	16:35	16:49	17:36	17:09	
	A. Londres av. Vichy						13:37	13:37	14:15	14:15	14:07		16:38	16:52	17:41		
	République Poste											13:46					
	Collège C. Weyer		07:30														
	Lycée Valéry Larbaud	07:26	07:36	08:35													
Vichy	Lycée A. Londres	07:30	07:40	08:40													
	Gare routière			08:45		08:45	13:44		14:22		14:14		16:45		17:45	17:22	
	Arrêt SNCF Mobival			08:44			13:44		14:22		14:14		16:59				
Train à destination de Paris				09:05	09:05	09:05	14:05	14:05				14:05	17:07		18:05	18:05	

INFORMATIONS DIVERSES

À compter du 21 mars 2017, le recueil des demandes de passeport et de carte nationale d'identité est regroupé au Mayet-de-Montagne.

Dans un souci de bonne organisation, les demandes et les retraits de carte nationale d'identité et de passeport biométrique peuvent être effectués uniquement aux plages horaires suivantes :

LUNDI	MERCREDI	VENDREDI
16 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 12 h 00	9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30
<u>sur rendez-vous</u>	<u>sur rendez-vous</u>	<u>sur rendez-vous</u>



PASSEPORT

Pièces à fournir :

- Une copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance en original (demandé à la mairie de naissance) daté de moins de trois mois, **si la carte nationale d'identité ou le passeport est périmé depuis plus de cinq ans**
- 1 photo d'identité récente de format de 3,5 x 4,5 cm, de face et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur
- Preuve de la nationalité française (carte nationale d'identité, par exemple)
- 86 € pour un majeur, **ou** 42 € pour un mineur de 15 ans et plus, **ou** 17 € pour un mineur de moins de 15 ans **en timbres fiscaux**
- Un justificatif récent du domicile en original (factures d'électricité, de téléphone, certificat d'imposition, etc...)
- Livret de famille
- Jugement de divorce ou déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, ou jugement de tutelle, ou ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
- Ancien passeport ou déclaration de perte ou de vol
- Si divorce, jugement lorsque l'intéressé(e) souhaite conserver le nom d'usage
- Une pièce d'identité pour le représentant légal d'un mineur
- La personne concernée doit venir pour signer l'imprimé et pour les empreintes
- Date et lieu de naissance des parents

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir :

- Une copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance en original (demandée à la mairie de naissance) daté de moins de trois mois, **si la carte nationale d'identité ou le passeport est périmé depuis plus de cinq ans**
- 1 photo d'identité identique récente de format de 3,5 x 4,5 cm, de face et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur
- Preuve de la nationalité française (carte nationale d'identité, par exemple)
- Un justificatif récent du domicile en original (factures d'électricité, de téléphone, certificat d'imposition, etc...)
- Des timbres fiscaux pour un montant de 25 € **si** l'ancienne carte nationale d'identité ne peut être présentée
- Livret de famille
- Jugement de divorce ou déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, ou jugement de tutelle, ou ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
- Ancienne carte nationale d'identité ou déclaration de perte ou de vol
- Si divorce, jugement lorsque l'intéressé(e) souhaite conserver le nom d'usage
- Une pièce d'identité pour le représentant légal d'un mineur
- La personne concernée doit venir pour signer l'imprimé et pour l'empreinte.
- Date et lieu de naissance des père et mère

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ? Tous les Français, fille ou garçon, doivent se faire recenser à la Mairie dès 16 ans.

Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

Comment ? Inscription en Mairie. Munissez-vous d'une pièce d'identité et du livret de famille.

PERMANENCE DES ÉLUS DÉPARTEMENTAUX :

M. Jacques DE CHABANNES ou Mme Martine ARNAUD sont à votre écoute

Le 2^{ème} lundi de chaque mois

De 10 h 00 à 12 h 00

12 place de l'Église

Possibilité de prendre rendez-vous au 04-70-34-15-56

COVOITURAGE À LA BOULAIRE

À l'entrée du parking du complexe Fernand Fayet situé 53 rue de Vichy

L'aire de covoiturage est un point de rendez-vous ou de "rabattement" potentiel, au droit desquels les passagers, qui disposent d'un véhicule personnel, peuvent stationner en toute sécurité en vue de se regrouper dans la voiture effectuant le trajet terminal.

L'association Covoiturage Auvergne fédère l'ensemble des demandes des usagers résidant dans les 4 départements auvergnats.

L'inscription se fait par le biais du site internet : covoiturageauvergne.net

NOS MEDECINS :

◇ Docteurs Elodie ARNAUD

◇ Marie-Pierre DELCHET

◇ Vincent KISSEL

◇ Quentin MORISSET

Tél. : 04-70-59-75-25

22 avenue de la Libération



◇ Docteur Philippe MAZIERES

Tél. : 04-70-59-70-78

35 rue de Ferrières

Pour obtenir le médecin d'astreinte de votre secteur les nuits, dimanches et jours fériés, vous devez composer le **04-70-48-57-87**.

FERMETURE DE LA TRÉSORERIE

La trésorerie du Mayet-de-Montagne est fermée depuis début janvier 2017.

Une permanence de la trésorerie est maintenue à la maison des services située rue Roger Dégoulange le lundi de 9 h 00 à 12 h 00.

Sinon, s'adresser à la Trésorerie de Vichy, sise 23 rue Couturier, 03200 VICHY

Tél. : 04-70-30-85-00

NUMÉROS DIVERS

Centre Social	24 rue Roger Dégoulange	04-70-59-71-42
C.T.E.R.	12 avenue Joseph Monat	04-70-59-75-10
Maison des services	26 rue Roger Dégoulange	04-70-59-36-67
Collège Jules Verne	22 avenue Joseph Monat	04-70-59-71-06
École maternelle Y. Duteil	37 place aux Foires	04-70-59-32-31
École primaire Yves Duteil	20 avenue du Lac	04-70-59-71-14
L.E.A.F.P. Claude Mercier	23 rue de Lapalisse	04-70-59-70-88
Gendarmerie	16 rue de Ferrières	04-70-59-70-36
Mairie	14 place de l'Église	04-70-59-70-52
Office de tourisme	1 rue Roger Dégoulange	04-70-59-38-40
Pharmacie GOIN Françoise	18 rue de Ferrières	04-70-59-70-07
Pharmacie MEYNIAL Denis	50 rue Francisque Drifford	04-70-59-70-20
Piscine municipale	chemin de Fumouse	04-70-41-06-33
La Poste	5 rue Francisque Drifford	04-70-59-76-65
Résidence du Parc - E.H.P.A.D.	5 avenue Chabrol	04-70-59-30-01
S.M.A.T	1 rue Roger Dégoulange	04-70-59-39-00



SAMU



**POLICE
GENDARMERIE**

INCIVILITÉS

Élagage des arbres et des haies le long de la voirie communale

Il s'agit d'un acte de civisme. Il est de la responsabilité des propriétaires de procéder à l'élagage des arbres le long de leurs propriétés ; leur responsabilité peut être engagée.



cables.

Des chemins ont été débroussaillés récemment. Il serait appréciable que les propriétaires riverains continuent à les entretenir afin que ceux-ci restent praticables.

Extrait l'arrêté municipal du 22 février 2005 :

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant autant que possible pour permettre le passage des piétons.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations, soit d'autres matériaux susceptibles de prévenir les glissades.

Lingettes : à ne pas jeter dans les toilettes
pour le bon fonctionnement du réseau d'assainissement.

Divagation des chiens. (Elle est formellement interdite)

Vu l'arrêté préfectoral n° 2448/00 du 15 juin 2000 relatif à la divagation des chiens, les frais de capture, fourrière, d'identification de l'animal seront à la charge du propriétaire.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Déjections canines.

Appel au civisme. C'est un véritable fléau. Certains propriétaires de chiens utilisent les lieux publics (zone de loisirs, impasses, rues, places, parking).

Ils sont passibles d'une amende de 30 €.

Brûlage des déchets verts :

Conformément à l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2008 portant réglementation en vue de prévenir les incendies de forêt dans le département de l'Allier, le brûlage des déchets verts issus principalement de bois provenant des débroussaillages, tailles de haies, arbres et arbustes et de verdure issue de la tonte des pelouses et fleurs, est interdit pour les particuliers.

Ces derniers doivent utiliser les moyens mis à leur disposition pour éliminer ce type de déchets (transport à la déchetterie).

COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET ÉPAVES

La collecte des objets encombrants (vieilles machines à laver, cuisinières, réfrigérateurs) aura lieu au "porte à porte" sur la commune du Mayet-de-Montagne

le **jeudi 31 août 2017**

Le ramassage des **épaves automobiles** est prévu le même jour,

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en Mairie avant le lundi 21 août dernier délai ; pour les épaves automobiles se munir de la carte grise , du certificat de situation (non gage) à demander sur le site de la préfecture, et d'une pièce d'identité.

HORAIRES DÉCHETTERIE

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ÉTÉ du 1 ^{er} mars au 31 octobre	MATIN	Fermée	9 h - 12 h	9 h - 12 h	Fermée	9 h - 12 h	9 h - 12 h
	APRÈS-MIDI	Fermée	14 h - 18 h	14 h - 18 h	Fermée	14 h - 18 h	14 h - 17 h
HIVER du 1 ^{er} novembre au 28 février	MATIN	Fermée	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h	Fermée	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
	APRÈS-MIDI	Fermée	13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h	Fermée	13 h 30 - 17 h	

DIFFÉRENTS LIEUX DU TRI SÉLECTIF

- Avenue Joseph Monat
- Parking en dessous de la chapelle Saint-François
- Parking situé avenue du Lac, à côté de l'école Yves Duteil

EMMAÛS 63 :

Le container placé sur le parking de l'école Yves Duteil collecte les vêtements en bon état.
À déposer dans des sacs fermés de 40 litres.

LES EMPLACEMENTS POUR CONTENEURS À VERRE SE TROUVENT :



- ◆ Avenue Joseph Monat
- ◆ Parking en dessous de la chapelle Saint-François
- ◆ Parking situé avenue du Lac, à côté de l'école Yves Duteil
- ◆ Camping
- ◆ Parking de La Queue de l'Étang
- ◆ La Courle



AIDES A DOMICILE



AIDES SOIGNANTES



ADMINISTRATIF



ANIMATION

AMICALE DES 4 A

L'Amicale des 4A a été fondée en 2003.

Lors de sa création, elle a été ainsi dénommée car ses membres étaient issus des services Aides à domicile, Aides-soignantes, Administratif, et Animation du Centre Social de la Montagne Bourbonnaise.

Notre Amicale organise tous les ans un repas dansant, un loto, un voyage, et un arbre de Noël.

En fin d'année, le Père Noël distribue friandises et cadeaux aux enfants des adhérentes. Un goûter, avec les enfants des adhérentes, leur famille et le vieux Monsieur rouge, clôture ce moment de convivialité.

Pour 2017, nos projets sont les suivants :

- loto en février au Mayet
- repas dansant en Mars au complexe Fayet, le Mayet
- voyage selon date à définir
- arbre de Noël

Si vous ne connaissez pas encore les 4A, n'hésitez pas à venir nous rejoindre lors du repas dansant.

Le bureau.

AMICALE DES 4A – CENTRE SOCIAL, Rue Roger
Dégoulange, 03250 LE MAYET-DE-MONTAGN

ENTENTE SPORTIVE DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

Le club Entente Sportive de la Montagne Bourbonnaise a connu, tout au long de la saison 2015-2016, d'assez bons résultats avec les six équipes présentées en championnat de l'Allier, dont une équipe Féminine sénior.

125 licences signées dont 24 pour les dirigeants ou dirigeantes. Trente joueurs ou joueuses sont du Mayet ainsi que 5 dirigeants.

Les terrains de football du Mayet sont utilisés pour les entraînements et les matchs des groupes 18 ans (U18) et débutants (U9). La salle de la Boulaire est fréquentée par tous les groupes au cours de l'hiver.

L'équipe U18 joue en championnat de deuxième division. Le groupe des débutants dispute deux tournois ou plateaux au Mayet et d'autres autour de Vichy.

En juin 2016, nous avons organisé un tournoi de football féminin avec les joueuses seniors et les plus jeunes.

L'Ecole de Football est labellisée par la Fédération Française de Football pour la onzième année consécutive, Fabien CORRE en est le coordonnateur.

AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque, association créée en 1932, continue son bonhomme de chemin militant de l'Éducation populaire et sportive. Elle a d'ailleurs le double agrément « Sports » et « Éducation populaire » du Ministère tuteur. L'Amicale Laïque est affiliée à la Ligue de l'Enseignement, créée il y a 150 ans.

La rentrée 2016 s'est effectuée dans la continuité de la saison précédente. L'objectif principal de nos groupes est de permettre, grâce à un encadrement de qualité, à tous et à chacun de progresser et de s'épanouir dans la pratique des activités proposées.

L'ouverture, très large, aux établissements scolaires, de nos locaux, par convention, est accompagnée d'un engagement de la municipalité pour le nettoyage de la Salle Rougeron –Darson. Nous continuerons de faire appel à une entreprise spécialisée pour un grand nettoyage malgré un coût ponctionnant notre budget déjà fragile. Les moyens humains et financiers de l'Amicale Laïque ne nous permettent plus, à notre grand regret, depuis quelques années, l'organisation de nos animations culturelles et scientifiques : appel est lancé dans ce bulletin aux bonnes volontés bénévoles, dirigeantes qui souhaiteraient nous rejoindre.

ACTIVITES SPORTIVES

Année Scolaire-Saison 2016/2017.

a) **JUDO** : Encadrement : Pierre LAFAURE. Le dynamisme de notre jeune professeur a permis un doublement de l'effectif pour cette saison le samedi matin, avec l'ouverture d'un second cours. Encadrement administratif Christel Sigot

b) **ESCALADE** : toujours la section la plus importante de notre association, son dynamisme n'est plus à démontrer dans l'animation et l'équipement de notre territoire autour de Jérôme BERNIER et Michel MATHE.

c) **GYM-ADULTES** : 1 groupe mercredi. Encadrement : Nicole MOUGNARD.

d) **TENNIS DE TABLE** : Responsable et encadrement : Jean-Claude DECABANE (tél. : 04.70.59.39.11). La presse locale relaie les résultats de nos équipes jeunes et moins jeunes.

L'Amicale Laïque remercie la
Municipalité pour son soutien.

Christian Fournier, président, 04.70.59.73.20. Simone Romanet,
secrétaire, 04.70.59.72.45. Claude Rome (trésorier).

Son effectif est conséquent, c'est un honneur pour les dirigeants qui se donnent sans compter pour faire pratiquer le football par les jeunes garçons ou filles.

Les principaux membres du bureau sont:

Gilles Affaire Président

Elodie Mélinand Trésorière

J Claude Décabane Secrétaire

Il est étoffé de deux adjoints et de sept Vices-Présidents

Pour inscrire vos enfants, filles et garçons âgés de 6 à 18 ans, contactez :

Gilles Affaire 04 70 41 89 82

J Claude Décabane 04 70 59 39 11

LES AMIS DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE : LA ROUTE CONTINUE

Cette année encore, contre vents et marées, l'Association « Les Amis de la Montagne Bourbonnaise » sera au rendez-vous pour animer et faire parler d'elle en 2017.

En effet, fidèle à la tradition établie par son illustre prédécesseur Christian Ponsonnard, c'est avec pugnacité et dévouement que les nombreux bénévoles et sympathisants s'investissent pour vous, la région, les artistes, les artisans et par là même l'économie locale en défendant du mieux qu'ils le peuvent :

- « **La boutique** » où quelques 70 artisans déposent régulièrement leurs produits régionaux en choisissant ainsi « Le Made in Auvergne » que nous sommes heureux de reléguer.

- Leur « **Salle d'exposition** » où régulièrement des artistes viennent exposer leurs œuvres. Dernièrement en fin d'année 2016, Harut YEKMALYAN et Sandrine BUISSON (tous les 2 du Mayet de Montagne)

- Une « **bibliothèque Associative** » toujours tenue de mains de Maître par nos « 3 professionnelles du livre »

Yvette, Raymonde et Marie France, vous accueillent
les lundis de 10h à 11h30 et
les mercredis de 15h à 17h.

La bibliothèque en quelques chiffres c'est : plus de 5000 ouvrages, l'abonnement annuel très bas 8€ pour les adultes 1€ pour les enfants et 0€ pour le sourire de nos supers bénévoles de choc.

- Un « **Musée de la Vannerie** », qui bien que fermé actuellement, à cause de sa non rentabilité, cherche un second souffle et une solution fiable et pérenne pour renaître de ses cendres.

Mais, sera-t-il possible de sauver cette mémoire de l'histoire de la vannerie Française, qui compte plus de 800 pièces, dont certaines uniques ? L'avenir nous le dira et d'ailleurs si le cœur vous en dit vos idées seront les bienvenues.

Mais l'Association A.M.B. c'est aussi des animations de qualités, devenues incontournables telles que :

- Le « **Marché de l'Art et de la Création** », **les 17 et 18/06/2017**, qui devrait réunir près d'une vingtaine d'artistes peintres, sculpteurs, céramistes, écrivains... venus de Picardie, du Morvan et d'Auvergne. L'an passé pour sa 1ère édition, ce Rendez-vous de l'Art avait déplacé près de 1500 personnes sur le weekend. Alors, allons nous battre ce modeste record en 2017 ? Vous seuls pourrez le prouver !!

- Le « **Marché aux Puces** » **du 14/07 au (date restant à ce jour à préciser)** à la Boulaire, manifestation reconnue et souvent appréciée par le plus grand nombre, ne serait-ce que par sa durée, prend encore de l'ampleur puisque nous rajoutons une semaine de vente. Les nombreux bénévoles seront là pour classer, surveiller, présenter et surtout vendre tous vos objets anciens.

Nouveauté 2017 :

- Une « **Brocante Créative** », **le dernier weekend de Juillet**, rencontre de professionnels et amateurs de la rénovation ou du détournement d'objets anciens, venez apprendre les techniques, trouver des ouvrages et des produits pour donner une seconde vie aux objets chinés sur les puces.

- Les « **Arts de la Rue / Foire aux paniers** » **le 20/08/2017** qui attirent chaque année en moyenne 2000 personnes, prévoit encore, une cinquantaine de vanniers et artisans divers sans oublier de nombreuses troupes d'Arts de la rue : déambulations burlesques, One man show, petits concerts, ...

D'autres manifestations et projets sont actuellement en cours d'étude et bien sûr, il nous est impossible de vous en dire plus ; mais nous vous espérons encore nombreux et fidèles en 2017.

Votre présence, votre joie et votre soutien sont notre récompense et les bénévoles de l'Association restent motivés grâce aux retours positifs du public. Merci encore !

L'équipe des bénévoles de l'A.M.B.

Tél : 04 70 59 75 24 mail : ambdac.animation@gmail.com -

Page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Les-Amis-De-La-Montagne-Bourbonnaise/637208456422646>

Lycée Claude Mercier

C'est une année riche de réussites, de voyages et de rencontres qui se termine pour les 125 jeunes accueillis au Lycée Claude Mercier:

Les voyages forment la jeunesse ! Nos lycéens ont pu le vérifier... 2 étudiants de BTS ont participé au 4L Trophy en Janvier, les élèves de Bac pro Forêt et BTS Technico-commercial sont allés à la découverte de la Forêt Noire en Allemagne en mars pendant que leur camarades de 2nd et 1^{ère} arpentaient les forêts de pins des Landes et les cordons dunaires. En Avril c'est la classe de Bac Pro Vente qui est partie découvrir les fromages d'Auvergne à St Nectaire. Et l'année s'est terminée en beauté par un voyage à Paris pour les 4^{ème} et 3^{ème} Professionnels.

Comme les échanges ne sont pas à sens unique, en Avril, 3 étudiantes venues de Mayotte et inscrites en BTS depuis l'année dernière ont fait partager à tous leur culture mahoraise riche et colorée.

Les projets se vivent aussi avec les partenaires locaux au quotidien. Ainsi de nombreuses structures du Mayet accueillent des stagiaires de CAP Services et Vente tout au long de l'année. Un défilé de mode avec de magnifiques robes en papier journal confectionnées par les élèves est par exemple venu agrémenter un après-midi d'échanges avec les résidents de l'EHPAD. Ces mêmes élèves sont également venus prêter main forte à l'équipe du Centre Social pour les bourses aux vêtements et aux jouets de fin d'année.

2016 c'est également de très bons résultats aux examens, puisque l'accompagnement de tout le personnel de l'établissement a permis à une soixantaine de jeunes d'être nouvellement diplômés dans les secteurs des services à la personnes, de la vente et de la forêt. Merci à eux !



**Nous vous donnons rendez-vous lors de la prochaine
Portes Ouvertes
Le Samedi 20 Mai de 9h à 17h.**

Programme Activités & Services 2016-2017



Montagne Bourbonnaise



MANIFESTATIONS

- 1er Octobre 2016 Bourse vêtements (Automne Hiver)
- 26 Novembre 2016 Bourse puériculture et jouets
- Janvier 2017 Fête de la nouvelle année
- Mars 2017 «Autour du 8 Mars»
- 26 Mars 2017 Bourse vêtement (Printemps été)
- 15 Avril 2017 Chasse aux œufs
- 4 Juin 2017 DécouVERTE
- 1 Juillet 2017 Rallye des familles



24 rue Roger Dégoulange 03250 Le Mayet de Montagne
Tel : 04 70 59 71 42 - Fax : 04 70 59 30 07
csr.montagne-bourbonnaise@wanadoo.fr
csr.montagnebourbonnaise.centres-sociaux.fr

MODALITES

L'adhésion est de 11€ par famille à l'année pour les Ateliers, Services et Activités.
Les séances débuteront à partir du **Lundi 12 Septembre 2016** (arrêt pendant les vacances scolaires).
Pour les activités dont les tarifs n'est pas indiqué, il sera à définir avec les professeurs des disciplines concernées.
Pour tous les sports, un certificat médical d'aptitude est obligatoire.
La première séance est offerte à titre d'essai, un tarif dégressif sera proposé pour plusieurs inscriptions par famille.
Attention : Le Centre Social se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscrits est inférieur à 8.

Merci à nos partenaires

GROUPAMA, INTERMARCHÉ, CREDIT AGRICOLE, le LYCÉE CLAUDE MERCIER,
la Communauté de Communes et toutes les Communes de la Montagne Bourbonnaise



ATELIERS

Prévention Santé Séniors (+ 55 ans)
- Atelier équilibre
- Atelier bien vieillir
- Atelier informatique
- Atelier loisirs culturels
- Séjour séniors en vacances

Le programme sera disponible à partir du mois d'octobre au Centre Social.



Atelier Patchwork
avec le GFDA

Le 1^{er} Mardi de chaque mois de 14h à 16h au Centre Social



Atelier Petits Points (gratuit)
Vendredi de 14h à 17h au Centre Social



Atelier jeux (gratuit)
Mercredi de 14h à 17h au Centre Social



Insertion
- AMP (Atelier de Mobilisation Personnelle)
Pour les bénéficiaires du RSA et Mission locale
- Femmes et ruralité
Les Jeudis de 14h à 15h au Centre Social



Membre de la Fédération des centres sociaux de France

ACTIVITÉS

Baby gym (100€ l'année)
Mercredi : 16h00 à 17h00 (2/3ans avec la présence des parents)
Salle du Centre Social

Eveil gym (100€ l'année)
Mercredi : 17h00 à 18h00 (4/6 ans)
Salle du Centre Social

Danse Séga et Zumba
(100€ l'année)
Mercredi de 15h00 à 16h00 (4-7 ans)
de 16h00 à 17h00 (8-12 ans Zumba)
de 17h00 à 18h00 (8-12 ans Séga)
Frais d'habillement en supplément)
de 18h00 à 19h00 (Ados, adultes)
Salle des fêtes du Mayet de Montagne

Gym d'Entretien (100€ l'année)
Lundi 18h à 19h Nizerolles
Mercredi de 18h30 à 19h30 Ferrières S/Sichon

Fitness (100€ l'année)
Jeudi 18h30 à 19h30 La Chapelle (salle du Pouthier)

Step et cardio (100€ l'année)
Jeudi 19h30 à 20h30 La Chapelle (salle du Pouthier)

Danse de salon
Vendredi 19h45 à 20h45 (confirmés)
Vendredi 20h45 à 21h45 (débutants)
(salle du centre Social)

Gym Seniors (100€ l'année)
Jeudi de 17h00 à 18h00 Nizerolles

Parent'aise
Venez vivre des moments d'échanges entre parents
1er jeudi du mois de 9h00 à 11h00
Salle du Centre Social

Trait d'union
Venez partager des moments conviviaux avec vos enfants
Pour les 0/4 ans
2ème mercredi du mois de 9h00 à 11h00

Pour les 4/11 ans
2ème mercredi du mois de 14h00 à 16h00
Salle du Centre Social

Club Ados
Animations prévues les week-ends, vacances scolaires avec des séjours organisés

Un temps pour jouer
ALUDIMBulle
Jeu pour tous les 1er samedi du mois d'octobre à Mars de 16h à 22h



SERVICES

La Feeboutchou
La Halte -garderie
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 17h au Mayet de Montagne
Tarif en fonction des ressources de 0,19€ à 2,89€/heure.
RENSEIGNEMENTS : Tél : 06 85 19 86 48

Le R.A.M
Le Relais Assistants Maternels (familiales et assistants maternels)
Animations collectives le vendredi matin

Le Réseau Baby-Sitting
Une Liste de jeunes formés est à votre disposition au Centre Social

L'Accueil de loisirs
Ouverture pour les 3/13ans
Première semaine des vacances de Toussaint, d'Hiver et du Printemps. Le Mois de Juillet et 2 semaines en Août Au Mayet de Montagne
Tarif CAF et MSA en vigueur

Les Temps d'Activités Périscolaires
Le Mayet de Montagne, Molles, La Chapelle, Arfeuilles, Le Breuil, St Clément, la Chabanne.

Nouvelle jeunesse
Maintien à domicile
Service mandataire
Portage de repas
Service de lavage de linge



L'ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE



La Chanson des Donneurs de Sang

La transfusion sanguine sauve chaque jour des vies et ce depuis un siècle. Sans elle, beaucoup de progrès médicaux et chirurgicaux n'auraient pas été possibles. L'EFS indique que 10.000 dons sont nécessaires chaque jour et tous les groupes sanguins sont recherchés.

En 2016 sur les 4 collectes organisées en Montagne Bourbonnaises (Le Mayet, Lavoine, Ferrières) 232 donneurs se sont mobilisés dont 18 nouveaux. De plus, sur cette même année, 9 personnes se sont rendus à Moulins pour un don de plasma.

En 2017 les 4 collectes auront lieu
vendredi 24 mars 16h – 19h Nizerolles
vendredi 2 juin 16h – 19h Ferrières
vendredi 4 août 16h – 19h Le Mayet
vendredi 6 octobre 16h – 19h Ferrières

Pour les dons de plasma contacter l'Association des Donneurs de Sang.

De 18 à 70 ans les femmes peuvent effectuer 4 dons par an et les hommes 6 dons (avec un intervalle de 2 mois entre chaque don).

Nous espérons qu'en 2017 de nouveaux donneurs viendront renforcer cette grande chaîne de solidarité du don du sang bénévole.

Les donneurs de sang de la Montagne Bourbonnaise.

*J'me baladais sur l'avenue
le cœur ouvert à l'inconnu
j'avais envie de dire bonjour à n'importe qui.
N'importe qui ce fut toi
et tu m'as dit ce besoin de toi
Sois solidaire, donne ton sang
Généreusement.*

*Refrain
Donnez votre sang, donnez votre sang,
Au soleil, sous la pluie,
Le matin, l'après-midi,
C'est aujourd'hui, c'est le moment
Donnez votre sang.*

*Tu m'as dit : « ce rendez-vous
se déroule un peu partout,
des millions de citoyens se donnent la main.
Car vois-tu, un jour l'ami,
ce don du sang accompli
sauvera plus d'une vie
en toute modestie. »*

*Refrain
Donnez votre sang, donnez votre sang,
Au soleil, sous la pluie,
Le matin, l'après-midi,
C'est aujourd'hui, c'est le moment
Donnez votre sang.*

Remis en mai dernier lors du congrès national de la Fédération par une association, les paroles modifiées de la chanson de Joe Dassin « Les Champs Elysées »

COLLÈGE JULES VERNE



Le collège Jules Verne compte, pour l'année scolaire 2016-2017, deux cent six élèves répartis en dix classes, de la 6ème à la 3ème.

L'établissement emploie 41 personnes dont 34 à temps plein dans les domaines d'enseignement et d'éducation, administratif, d'entretien et médico-social.

En plus des enseignements obligatoires, le collège propose un certain nombre d'options qui lui sont propres : atelier théâtre, latin de la 5ème à la 3ème, aide aux devoirs par petits groupes pour les internes, piscine pour les 6ème, des clubs animés par les professeurs sur le temps de midi.

Cette année, l'établissement a mis en place la réforme des collèges avec notamment l'accompagnement personnalisé pour la totalité des élèves et les enseignements pratiques inter-disciplinaires de la 5ème à la 3ème.

Autre particularité de Jules Verne, l'établissement propose un internat de réussite pour tous qui regroupe 25 élèves, filles et garçons.

Le collège Jules Verne est très investi dans le domaine de l'éducation au développement durable : objectif zéro déchets, tout est recyclé, et dans le domaine des mémoires du XXème siècle.

Le Principal, D. CHASSENIEUX

ÉCOLE COMMUNALE YVES DUTEIL



Au cours de l'année scolaire 2015/2016, les élèves de la maternelle ont participé à l'animation sportive du RRE de la Montagne Bourbonnaise dont la thématique était les activités athlétiques. Chaque école avait mis la main à la pâte pour construire une flamme olympique. Les enfants ont ensuite défilé derrière leur banderole. En fin d'année scolaire, ils ont effectué une visite découverte à Vulcania.

Les élèves de primaire ont quant à eux travaillé sur l'opéra et ils sont allés visiter celui de Vichy. Ils ont également créé un livre de contes avec les autres classes du RRE qui a ensuite été imprimé. Ils ont donc étudié les différentes étapes de fabrication d'un livre.

Pour les accompagner plusieurs personnes sont intervenues : Tiphaine Burger une libraire, Fabienne Verrier une conteuse professionnelle, Stéphane Frattini et Stéphanie Ledu auteurs de livres pour enfants et Christine Flament illustratrice d'albums jeunesse.

L'année s'est terminée avec la visite du Moulin Richard de Bas pour découvrir la fabrication du papier à l'ancienne.

Une très belle expérience pour les enfants qui nous l'espérons leur donnera l'envie de lire !

L'école communale Yves Duteil compte 150 élèves répartis sur 8 classes.

Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8 h 50 à 11 h 30	8 h 50 à 11 h 30	8 h 50 à 12 h 10	8 h 50 à 11 h 30	8 h 50 à 11 h 30
Après-Midi	13 h 30 à 16 h 00	13 h 30 à 16 h 00		13 h 30 à 16 h 00	13 h 30 à 16 h 00

Tarifs CANTINE ET GARDERIE

Prix du repas facturé : 3,80 € (Coût de revient réel du repas de cantine : 9,33 €)

Carte de garderie (10 jours) : 10,00 €

Temps d'Accueil Péri-scolaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la commune en partenariat avec le Centre Social Rural de la Montagne Bourbonnaise proposent des animations les lundis et jeudis de 16 h 00 à 17 h 00. Pour l'année scolaire 2016-2017, le coût des interventions s'élève à 7 500 € T.T.C.

Accompagnement scolaire

La commune apporte son aide aux enfants en difficultés scolaires.

Un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) a été mis en place par l'intermédiaire du Centre Social Rural de la Montagne Bourbonnaise. La commune participe financièrement à ce projet moyennant la somme de 3000 € annuel.

ASSOCIATION HARMONIE « LES ENFANTS DE LA MONTAGNE »



Notre association se compose :

D'une école de musique : qui propose des **cours d'éveil musical**, de **formation musicale** et de **pratique instrumentale**.

L'éveil musical s'adresse à des élèves âgés de 4 à 7 ans. Il s'agit d'une **approche ludique de la musique** par des jeux, des chansons, l'utilisation d'instruments de percussions (tambourin, maracas...).

A partir de 7 ans, les élèves se répartissent dans **différents niveaux de solfège**. Chaque élève a la **possibilité de choisir un instrument** à l'issue de la première année de solfège.

L'école propose des cours de saxophone, de trompette, de flûte, de clarinette, de cor, de percussions et la possibilité de cours d'accordéon.

Les cours sont dispensés au sein de l'école de musique située Salle Joseph Matichard, Place de l'église au Mayet de Montagne.

Pour tous renseignements ou inscriptions vous pouvez contacter :

M. GOUTORBE Laurent au 06-86-47-87-21.

D'une harmonie qui est jumelée avec l'**Union Musicale d'Arfeuilles**

EN 2017, NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS :

- *Samedi 29 Avril* : Concert de Printemps à Arfeuilles à 20 h 30
- *Dimanche 30 avril* : Concert de Printemps au Mayet de Montagne, au Complexe Fernand Fayet à 15h
- *Samedi 23 septembre* : Repas dansant à partir de 19h30. Ambiance assurée !!!
- *Samedi 18 novembre* : messe de Sainte Cécile au Mayet de Montagne à 18 h
- *Samedi 25 novembre* : messe de Sainte Cécile à Arfeuilles
- *Dimanche 17 décembre* : Loto avec de nombreux lots de valeur à gagner

Animations diverses et variées lors de fêtes patronales et autres dans les communes environnantes

Nous assurons aussi, pour nos deux communes, les cérémonies officielles comme le 8 mai, le 11 novembre, le 14 juillet, Sainte-Barbe...

Et pour préparer toutes ces manifestations c'est une trentaine de répétitions tout au long de l'année.

Malgré les difficultés à être un nombre suffisant de musiciens, nous essayons de mettre tout en œuvre pour maintenir une activité musicale au sein de notre commune.

Nous remercions tous ceux qui nous encouragent dans nos actions et nos projets. Merci également à tous les bénévoles qui permettent à l'association d'exister et d'être arrivée là où elle en est aujourd'hui. Merci également à nos communautés locales qui, par leur financement et leur soutien, nous permettent de subsister.



MONTAGNE BOURBONNAISE FOOTBALL CLUB



Suite au rassemblement de notre région Auvergne avec Rhône-Alpes, l'appellation du niveau dans lequel évoluent les clubs de football a été modifié.

Les équipes jouant en district évoluent en départemental 1,2,3,4,etc... et celles qui jouent en ligue sont en régional 1,2,3.

En ce qui nous concerne, nos deux équipes ont été rétrogradées au niveau inférieur (ce qui ne vient pas de la fusion des régions!!). À savoir pour la réserve en départemental 5 et pour la première en départemental 3.



La descente de notre équipe fanion s'est jouée à un but d'écart sur toute la saison avec un autre club, ce qui peut laisser quelques regrets !

Actuellement notre équipe A est classée troisième de sa poule avec pour objectif une remontée immédiate, ce qui est tout à fait envisageable.

Quand à la B, elle est première en départemental 5, et semble bien partie pour une future ascension.

LE BUREAU

Président	LAURENT Philippe
Vice-présidents	SOURDON Sébastien, LAURENT Florentin
Secrétaire	PION Marjorie
Vice Secrétaire	RAYMOND Raphaël
Trésorière	CABANNES Angèle
Vice Trésorière	MAGNET Patricia

Entraîneur équipe A : PELAGATTI Guillaume
Entraîneur équipe B : LAURENT Florentin
Arbitre officiel : LEMAOUCHE Christophe

MANIFESTATIONS 2016

Tournois de six le 25/06
Méchoui repas le 02/07
Concours de pétanque le 23/07
Concours de belote le 12/11



PRÉVISIONS 2017

Tournois de six le 10/06
Méchoui repas le 01/07 (à confirmer)
Concours de pétanque le 29 Juillet
Concours de belote le 18/11

REMERCIEMENTS

À nos sponsors
Aux supportrices et supporteurs
Aux joueurs et dirigeants
À la municipalité

LES STARLINES CLUB DE MAJORETTES ET DE TWIRLING DU MAYET DE MONTAGNE

Le club des Starlines accueille les enfants à partir de 5 ans.

6 groupes différents sont en place pour répondre au mieux à l'âge, aux aptitudes et aux ambitions de chaque adhérente :

BRANCHE ANIMATION

Nous créons des chorégraphies essentiellement de groupe pour monter un spectacle annuel destiné à être montré lorsqu'on fait appel à nos services lors de contrats d'animation. La branche sportive se joint au reste du club pour participer à ces animations.

Les entraînements ont lieu 1 fois par semaine.



BRANCHE SPORTIVE

Nous adhérons à la NBTA, fédération de twirling bâton, ce qui permet en groupe ou en individuel de participer à des compétitions régionales, nationales et européennes.

Les entraînements sont à la carte mais de façon intensive.

Le club des Starlines a co-organisé les championnats de France de twirling bâton en mai 2016, au centre omnisports de VICHY - BELLERIVE SUR ALLIER



Les résultats ont été à la hauteur du travail fourni :

6 titres de champion de région LIMOUSIN- AU-VERGNE

AMELIE VERNAY championne de France en STRUTTING SENIOR

MELYNN PAHUD vice-championne de France en STRUTTING JUNIOR

LE BUREAU

Présidente :
Ghislaine Morlat
Vice-Présidente :
Anne -Rose Chatard
Trésorier : Amélie Vernay
Vice-Trésorier :
Thierry Lalliot
Secrétaire :
Christine Pégand
Vice-secrétaire :
Léa Ramilien



Pour toute inscription ou demande de contrat, vous pouvez joindre : Ghislaine Morlat
(06-79-26-79-23 ou 04-70-41-33-15)

TENNIS CLUB DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

Contacts : Alain GUILLOT 04 70 59 73 09
ou 07 82 95 24 70
Isabelle LAURAND 04 70 59 30 65
ou 06 59 01 58 87

Tarifs horaire :

Location d'un court : 8€ de l'heure
Prêt de matériel : 2€ (au Mayet seulement)

Tarifs annuel saison 2016-2017

JEUNE (né en 99 ou après) 30€/an licence (20€) comprise
ADULTE / 66€/an licence (29€) comprise

L'adhésion au "TENNIS CLUB MONTAGNE BOURBONNAISE" permet l'accès aux terrains du MAYET DE MONTAGNE et de FERRIERES SUR SICHON jusqu'au 30/09/2017.

-Location sur les deux sites, Le Mayet et Ferrières.

-Cours collectifs :

Le Tennis Club Montagne Bourbonnaise n'a pu ouvrir son école de tennis cette année par manque d'inscriptions. Pour attirer de nouveaux jeunes à s'inscrire au T. C. M. B. la cotisation annuelle a été ramenée à 30€/an

Le Président Alain GUILLOT

SECOURS CATHOLIQUE



Yves Duteil dont une école mayétoise porte le nom chantait « Prendre un enfant par la main » accompagner, soutenir, encourager, s'adresse non seulement à la jeunesse, mais également à nous tous et bien sûr aux plus défavorisés.

Les associations caritatives apportent les aides d'urgence. En 2016, le Secours Catholique du Mayet a distribué 1990 kg de nourriture, participé à plus d'un milliard d'euros en aide aux dettes les plus urgentes, fourni 8 stères de bois de chauffage.

Au-delà de ces aides matérielles, nous mettons en place des rencontres de « salon » où à travers les discussions des besoins et désirs émergent. Quoi de plus valorisant que de s'interroger et d'essayer de les concrétiser. Nos permanences les mercredis après midi sont faites pour les rencontres en privilégiant la confiance, le respect et tolérance.

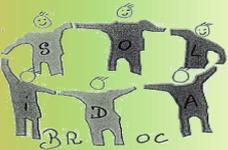
Par vos achats, à petits prix, lors de nos permanences ouvertes à tous, vous participez au financement de nos actions, n'hésitez pas à visiter notre boutique solidaire et suggérer vos idées.

Secours Catholique
Résidence les Platanes
(Près du cabinet médical)
les mercredis de 14 à 17 h.

PARTAGER POUR AVANCER

Communauté de communes
Maison des services 03250 Mayet le Montagne

04 77 62 18 42
04 70 59 72 71
06 24 99 24 61



SOLIDABROC

Bonjour,

"L'Association SOLIDABROC a pour objet de faciliter la SOLIDARITÉ dans tous les domaines au sein de la Montagne Bourbonnaise : accueil sur des lieux de redistribution, de revalorisation, dans une démarche de convivialité et d'ouverture sur de nouveaux liens sociaux.

SOLIDABROC récolte et revend sur place à tout petit prix TOUT (électroménager, vêtements, bibelots, livres, meubles, jouets, etc...), ce dont certains n'ont plus besoin et qui peut, pourtant encore, être de grande utilité pour d'autres.

Rejoignez-nous ! tous les lundis de 9h à 12h, notre boutique est située dans la cour de la Communauté de Communes et du Centre Social, rue Roger Dégoulange au Mayet de Montagne - 04-77-62-18-42. Venez nous voir et peut-être trouverez-vous quelque chose à votre goût !"

SOLIDABROC

LES RESTOS DU COEUR

Les restaurants du cœur ont entamé leur trente deuxième campagne d'hiver.

Le restaurant du Cœur du Mayet de Montagne ouvre ses portes aux bénéficiaires depuis le 21 Novembre, pour la vingt deuxième année consécutive.

Les inscriptions ont commencé les 7 et 14 Novembre, elles se poursuivront tout au long de la campagne d'hiver lors des distributions les lundis de 9 heures à 12 heures

Nous utilisons comme auparavant des locaux mis à notre disposition par la communauté de Communes au 22 de la rue Roger Dégoulange. Nous accueillons les bénéficiaires au deuxième étage, la distribution se faisant au premier étage

Le restaurant du cœur du Mayet est de taille modeste. Cette année son équipe s'est enrichie d'un nouveau membre originaire de la région du Nord, Thierry, qui s'est installé récemment au Mayet. Outre la distribution alimentaire (qui est soumise à conditions et qui nécessite la délivrance d'une carte) nous proposons une aide à la personne qui elle n'est pas soumise à condition. Nous mettons à la disposition de nos bénéficiaires un vestiaire et une bibliothèque. Nous proposons une écoute et un soutien destinés à résoudre certaines difficultés en fonction de la demande, des besoins des bénéficiaires et bien entendu de nos compétences.

Le restaurant du cœur accueille toute personne qui s'y présente quelle que soit sa condition dans un climat que nous voulons chaleureux, fraternel et discret.

L'approvisionnement alimentaire est assuré pour l'essentiel par l'antenne départementale de Montluçon, il est complété par les dons individuels principalement lors des opérations charriot en fin de campagne d'hiver. Cette année nous avons signé une convention avec Intermarché qui améliore nos réserves alimentaires et nous permettra de faire face à une demande accrue

En 2016, les donateurs ont encore fait preuve de générosité ce qui nous a permis d'améliorer notre équipement informatique entre autre et nos prestations.

Nous acceptons bien entendu tous les dons ainsi que toutes les bonnes volontés susceptibles de renforcer notre action.

Nous n'acceptons pas les dons en espèces.

Tout visiteur désireux de mieux connaître notre mode de fonctionnement est invité à venir nous rendre visite le lundi matin.

Merci encore pour votre aide

Les bénévoles du restaurant du cœur du Mayet

FÉDÉRATION NATIONALE DES ACCIDENTÉS DE LA VIE



Si vous êtes accidenté du travail, de la route, de la vie, handicapé, malade, invalide,

vous n'êtes pas seul, venez nous rejoindre, nous sommes 2 000 adhérents sur le département de l'Allier,

avec nous, défendez-vous.

Connaissez-vous tous vos droits ?

Nous vous les ferons connaître.

Depuis toujours, nous nous battons pour que chacun soit respecté dans ses droits et sa dignité.

Dans tous les cas de litige, nos permanents juridiques défendent votre cause et vous assistent devant les juridictions. Nous avons tissé des liens avec des médecins et des avocats.

À nous tous, nous saurons peser en votre faveur dans le sens de la justice, à travers votre cause, nous défendons celle de tous.

Adhérez à la F.N.A.T.H., c'est rompre avec la solitude.

Adhérez pour vous, adhérez pour tous.

Correspondant de la section LE MAYET-DE-MONTAGNE

Monsieur Alain LAURENT

Le Bourg

03250 LAPRUGNE

Tél. : 04-70-58-60-90 ou 06-61-26-35-70

Groupement de l'Allier

RETRAITE SPORTIVE DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

affiliée à la Fédération Française de la Retraite Sportive, club crée en 2008 et compte 70 adhérents

Le club propose différentes activités :

- Randonnées
Chaque mardi une randonnée entre 9 et 13 kms selon le dénivelé de l'itinéraire
Chaque jeudi une randonnée d'environ 6 kms avec moins de dénivelé
- Gymnastique douce les lundi soir à Arronnes et Mercredi matin au Mayet
- Aquagym hiver/été
- Marche nordique
- Raquettes selon la météo des neiges

Toutes nos activités sont encadrées par des moniteurs/monitrices diplômés

Le club organise tout au long de l'année diverses rencontres avec d'autres clubs ou visites particulières.

UNE ANNÉE À L'E.H.P.A.D. Maison médicalisée Résidence du Parc

L'EHPAD Résidence du Parc a eu une année bien remplie !

L'Association gestionnaire, la Direction, les membres du personnel, les Résidents ont rédigé leur projet d'établissement. C'est un travail important. Le projet d'établissement définit le cadre de référence de l'action des professionnels, du projet de vie et du projet de soin. Il définit les missions, les orientations, les valeurs sur lesquelles les professionnels vont s'appuyer dans leur action quotidienne. Le propriétaire de l'EHPAD, Allier Habitat, a procédé à des travaux au sein de l'établissement de juin à octobre : nouvel aménagement des locaux cuisine, lingerie, salle de bain, éclairage de la salle à manger, agrandissement des vestiaires, aménagements extérieurs, remplacement et extension de la climatisation. Ces travaux, après avoir occasionnés des perturbations et des déménagements temporaires ont permis d'améliorer le cadre de travail des professionnels et le cadre de vie des Résidents.

L'EHPAD possède un site web : www.ehp-ad-mayet-montagne.fr sur lequel il est possible de trouver des informations sur l'établissement et un lien sur le blog de l'animation. Le blog animation est en sommeil pour l'instant il sera mis à jour début 2017.

Les animations pendant l'année 2016 ont été variées, les échanges inter générations sont des moments forts et privilégiés. Avec le Collège Jules Verne au mois de janvier pour la galette, tous ensemble jeunes et moins jeunes confectionnent des galettes, partagent sur l'école d'autrefois et l'école d'aujourd'hui avec une page d'écriture à la plume en dégustant les galettes. Avec le Lycée Claude Mercier en avril, un défilé de mode devant des Résidents ébahis de voir des costumes réalisés en papier journal aussi vrais que nature. Un beau moment d'échange surtout avec les dames qui faisaient autrefois de la couture ! Au mois de décembre, un atelier pour de la décoration de Noël et l'autre atelier pâtisseries. Bel après-midi avec de beaux moments de complicité ! Avec les enfants de la Fée Bout Chou, 5 rencontres avec 4 Résidentes et 4 enfants. Atelier pâtis-

serie, fabrication de niches à oiseaux, peinture sur châssis, histoire et parcours de motricité ont été des moments riches pour nos Résidentes et les enfants. Pour terminer nos rencontres, nous avons pris le repas ensemble et « nos mamies » se sont données à cœur joie d'aider les enfants pour le repas.

L'EHPAD accueille l'Association de conteurs « Sur le Bout de la Langue » pour leurs répétitions et nous avons organisé en collaboration avec ces derniers une veillée contes au mois de mars. Après avoir dégusté la soupe au pain confectionnée par les Résidents tous ont écouté les contes avec beaucoup d'attention se remémorant les veillées d'autrefois où ils écoutaient les histoires des anciens !

Tous les mois, nous fêtons les anniversaires de chacun avec un goûter en salle à manger et des chansons que tout le monde fredonne. Le carnaval, halloween, le beaujolais nouveau, sont des moments de partage entre les Résidents et le personnel. Le repas des familles au mois de juin permet de se retrouver dans une ambiance festive autour d'un barbecue et un orchestre. L'association Niz'Art intervient tous les ans à la Maison de Retraite pour travailler avec les Résidents sur le thème de l'année. En 2016 « Métamorphose » était le thème, donc nos Résidents se sont transformés en Blanche Neige, Chaperon Rouge, sorcière, en oiseau, fauvette, grenouille, loup et vipère... le temps d'une histoire mais nous vous rassurons ils vont tous très bien !

Les Résidents ont accès à Skype avec L'Animatrice pour être toujours en lien avec leur famille. En début d'année la sortie pour voir les copains du Champala, l'été des sorties pique-nique au bord du Lac des moines et des balades dans le bourg. Un peu de jardin, des fleurs sur la terrasse et Gaufrette (la chienne) qui passe d'une chambre à l'autre pour réclamer des caresses !

Si certains d'entre vous avaient un peu de temps à consacrer aux anciens, ils aimeraient bien avoir de l'aide pour les ballades à l'extérieur (s'adresser à l'EHPAD). Merci.



CLUB DE L'AMITIÉ

Lors de l'Assemblée Générale du 4 février 2016 le Club de l'Amitié comptait 56 adhérents.

Les manifestations organisées au cours de cette année sont les suivantes :

- samedi 30 avril : concours de belote à la Boulaire
- jeudi 30 juin : sortie à Renaison pour un repas spectacle à L'ELEGANCE CABARET
- samedi 17 septembre : concours de belote à la Boulaire
- vendredi 21 octobre : repas spectacle à la Boulaire pour assister à un récital « Jean Ferrat », organisé par SHOW VISION
- jeudi 16 décembre : repas de Noël préparé par Jean-Marc de la Vieille Auberge.

L'association fête les anniversaires des membres ayant 60, 70, 80 ou 90 ans ...

Le club organise les jeudis tout au long de l'année des rencontres dans son local, avenue de la Libération. À partir de 14 h 00 les adhérents jouent aux cartes, belote ou tarot, divers jeux de société tels le scrabble, le triamino, le rummy cub, etc...

Au printemps 2017 l'association déménagera à

la Résidence des Platanes.

Les personnes qui désirent s'inscrire au club, joignent les responsables décrits ci-dessous.

Le bureau est composé de :

Madame Annie RICQ, Présidente
Madame Cécile SENEPIN, Trésorière
Madame Colette DECABANE, Secrétaire



Pour les membres du bureau,
Madame Annie Ricq, Présidente
Club de l'AMITIÉ
Retraités du Mayet de Montagne
26 Avenue de la Libération
Tél. : 04-70-58-18-21

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif présidé par Monsieur Gilles DURANTET, Maire.

Il est composé de 4 conseillers municipaux et de 4 personnes nommées par le Maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale participent à l'instruction des demandes d'aide sociale.

En 2016, ils ont examiné huit dossiers d'aide sociale (prise en charge des frais d'aide ménagère, d'hébergement en maison de retraite, etc...).

Chaque année, le C.C.A.S. offre un repas aux personnes âgées ayant 70 ans et plus, servi au Complexe Fernand Fayet (103 repas en 2016).

C'est un moment de convivialité rempli d'amitié, de musique et de danse.

Les personnes ne pouvant se déplacer ce jour là reçoivent un colis (203 colis en 2016).

La Municipalité a renouvelé le projet de verser 20 € sur tout livret d'épargne ouvert au nom du nouveau-né dont les parents sont domiciliés sur la commune.



CENTRE DE SECOURS DU MAYET-DE-MONTAGNE



Les 25 sapeurs pompiers du centre de secours du Mayet-de-Montagne sont intervenus 288 fois pendant l'année 2016.

Ils répondent 24 heures sur 24, toute l'année.

Le centre intervient en premier appel sur neuf communes, plus une partie des communes d'Isserpent et de Molles.

Organisés en trois équipes, les sapeurs pompiers assurent des astreintes de nuit et de week-end.

Le centre de secours est équipé de six véhicules :

- 1 V.S.A.V. (ambulances),
- 1 F.P.T.S.R. (fourgon pompe tonne secours routier),
- 1 C.C.F. (camion citerne feux de forêt)
- 1 C.C.G.C. (camion citerne grande capacité),
- 1 V.T.U. (véhicule tout usage),
- 1 V.L.T.T. (véhicule léger tout terrain 4x4),

Afin de maintenir nos acquis, des manœuvres se déroulent tous les mois, ainsi que des stages de formation.

Nos participations aux différentes manifestations sont gérées par une amicale composée d'un bureau, ce qui permet de garder une ambiance conviviale au sein de l'équipe.

Que soyez femme, homme, nous faisons appel à toute bonne volonté. Devenez sapeur pompier volontaire.

Nous sommes prêts à recruter. Vous avez de la disponibilité. Vous voulez aider les personnes et vivre une expérience exceptionnelle, n'hésitez pas à nous contacter.

Lieutenant Jean-Marc ENKAOUA
Chef du centre de secours

Contact : un sapeur pompier de votre connaissance
Ou Lieutenant Jean-Marc ENKAOUA
Tél. : 06-98-41-69-46

COMITÉ DU JUMELAGE LE MAYET—VOGT

L'association du Comité de Jumelage du Mayet-de-Montagne a été créé le 6 juin 1992 par la signature de la Charte entre les 2 communes du Mayet-de-Montagne et Vogt (Commune d'Allemagne à 30 km au nord du Lac de Constance).

2017 sera donc pour nous une année importante puisque nous fêterons le 25ème anniversaire.

Tous les ans, nous organisons au minimum deux échanges :

Un échange de jeunes en été pendant lequel 7 Mayetois (de 13 à 18 ans) partent quelques jours à Vogt en famille d'accueil.

La semaine suivante, ils reviennent au Mayet avec leurs correspondants allemands. Un programme où : la culture, le sport et les jeux collectifs sont privilégiés, est établi pour chaque séjour tout en préservant les moments passés en famille.

Un échange, où nous accueillons une cinquantaine d'habitants de Vogt au Mayet ou l'inverse, une cinquantaine de Mayetois se rendent à Vogt. Diverses associations participent.

Une vingtaine de personnes travaillent tout le long de l'année pour préparer ces échanges, je profite de ces quelques lignes pour remercier toutes les familles qui répondent présentes le moment venu, en accueillant et en nous aidant à l'organisation de ces journées.

Pour financer tous ces projets, nous organisons des manifestations afin de récolter des fonds.

Nous donnons de notre temps pour que les liens tissés chaque jour profitent à l'épanouissement de nos jeunes et à toute la population afin d'enrichir notre culture et œuvrer pour la paix.

Le Président,
D. MOUSSIERE

Dates à retenir :

13 janvier : assemblée générale

18 février : concours de belote

19 février : loto

21 avril : théâtre Les Champalas (Saint-Clément)

COMITÉ DES FÊTES



Le Comité des Fêtes sous la Présidence de Christian AUDIBERT est composé de 14 membres et de plusieurs bénévoles qui travaillent

ensemble pour organiser les fêtes et animations dans la commune :

L'élection de Miss Montagne Bourbonnaise le 8 Avril 2017 au cours d'un repas dansant.

Bonne ambiance assurée !

Jeunes filles de 16 ans et plus venez vous inscrire pour participer à l'élection et gagner de nombreux cadeaux !

La Fête Patronale de Pentecôte les 3 et 4 Juin 2017
Retraite aux flambeaux le samedi et corso de chars fleuris le dimanche.

Fête du Lac des Moines le 14 Juillet 2017 avec concours de pêche à la ligne le matin et diverses animations l'après midi suivies d'un repas en soirée pour attendre le feu d'artifice !

Participation aux Grands Jeux de la Montagne Bourbonnaise
À Nizerolles le 6 Août 2017

Marché de Noël les 9 et 10 Décembre 2017 en espérant avoir autant de participants qu'en 2016 !

Les personnes désirant rejoindre le Comité des Fêtes sont les bienvenues !
Contacter le Président 07 88 10 45 76



CATM et VEUVES LE MAYET-DE-MONTAGNE NIZEROLLES SAINT-CÉMENT



En 2016 la section des anciens combattants qui est présidée par Lucien RICHARD compte 63 adhérents : 37 CATM et 26 Veuves. Nous avons un devoir de mémoire, nous participons à la

journée de la déportation et au fleurissement des stèles en Montagne Bourbonnaise, sans oublier :

-le 8 mai : anniversaire de la Libération 1945

-le 11 novembre : Armistice 14-18

-le 5 décembre : hommage national à nos camarades tombés en Afrique du nord.

Le 8 mai, au monument aux morts, François THERRIAUD a reçu l'insigne « porte-drapeau » des mains de André AUGER délégué cantonal. La section a eu 5 entrées pour le congrès national des anciens combattants qui a eu lieu à VICHY cette année, dont 2 porte-drapeaux : Jacques GENESTE et François THERRIAUD (photo ci-jointe). Cette manifestation était grandiose avec 300 drapeaux. Chaque année au moment de Noël, nos adhérents en maison de retraite reçoivent un colis, pour les veuves une fleur et une boîte de gâteaux. Nous remercions nos porte-drapeaux : Jacques GENESTE depuis 2000, François THERRIAUD, Gérard BOUDET qui a remplacé Marcel MEUNIER.

LISTE DES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES D'UNE SUBVENTION COMMUNALE EN 2016

ASSOCIATIONS	Montants attribués
Amicale des 4 A	100,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	700,00 €
Amicale Laïque	700,00 €
Association de Gestion du Lycée Claude Mercier	1 200,00 €
Association pour le Don du Sang de la Montagne Bourbonnaise	150,00 €
Association Parents d'Elèves Ecole communale Y. DUTEIL	500,00 €
Association sportive du collège Jules Verne	90,00 €
Centre Social	500,00 €
Centre Social (Centre de Loisirs)	1 000,00 €
Club de l'Amitié	300,00 €
Collège Jules Verne - foyer socio-éducatif	135,00 €
Comité de Jumelage Le Mayet-Vogt	1 000,00 €
Comité de Jumelage Le Mayet-Vogt (Echanges de jeunes)	900,00 €
Comité des Fêtes	3 500,00 €
Coopérative Scolaire Ecole communale Yves DUTEIL	1 500,00 €
FNATH	200,00 €
Harmonie "Les Enfants de la Montagne"	2 000,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers de la Montagne Bourbonnaise	400,00 €
Les Amis de la Montagne Bourbonnaise	1 300,00 €
Les Sabots Dorés	400,00 €
Les Starlines	700,00 €
PG/CATM et Veuves	200,00 €
EHPAD "Résidence du Parc"	800,00 €
La Retraite sportive	200,00 €
Montagne Bourbonnaise Football Club	700,00 €
Tennis Club de la Montagne Bourbonnaise	400,00 €
TOTAL	19 575,00 €

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES **2016**



Chaque été, au mois de juillet, le jury du concours des maisons fleuries effectue sa tournée afin d'inspecter les jardins des Mayétois inscrits au concours du fleurissement communal.

Cette année, ils étaient 16 candidats. Le jury a procédé aux visites de notation avec plusieurs critères.

Les jurés ont pu apprécier un fleurissement diversifié malgré les conditions météorologiques de fin de printemps.

Lors des vœux du Maire, le lundi 23 janvier 2017, les résultats ont été proclamés.

La plupart des inscrits étaient présents, ils ont pu reconnaître leurs décors grâce à un diaporama qui défilait en même temps que les résultats.

1^{ère} catégorie - Maisons individuelles avec jardin, jardinet ou cour fleurie très visible de la rue :

Mme Sophie LAURENT, Mme Bernadette RENAULT, M. Marcel et Mme Suzanne MARCHAND, Mme Marie SIGOT, Mme Solange THERIAUD, Mme Paulette MATICHARD, Mme Suzanne COULON, Mme Jocelyne LACROIX, M. Rik et Mme Lentjee VANDENAWEELE, Mme Corinne ROCHE.

2^{ème} catégorie - Maisons individuelles avec possibilité réduite de fleurissement ou appartements :

M. Bernard et Mme Paulette MAUDUIT, Mme Marie-Thérèse CHOTIN, M. René ROCHE, M. Jacques FRADIN.

7^{ème} catégorie - Meublés touristiques ruraux et chambres d'hôtes :

Mme Solange THERIAUD, Mme Bernadette RENAULT.

Toutes catégories confondues :

1^{ère} : Mme Sophie LAURENT, 2^{ème} M. Bernard et Mme Paulette MAUDUIT.

Tous les participants ont été récompensés et félicités, ils ont reçu diplômes, bons d'achats, plantes, lot de bulbes.

Le jury remercie les seize inscrits et les donateurs pour les dotations des concours (Établissement Duc, établissement Perrin, établissement Delchet, Mairie).

Bulletin d'inscription pour le concours des maisons fleuries 2017 voir page 43

CONCOURS DES ILLUMINATIONS **2016**



Le 23 janvier dernier, les lauréats du concours des illuminations ont été récompensés pour leurs efforts de décoration.

Classement :

Catégorie "Particulier" :

Mme Josiane PARMENTIER, M. Alain WEIGER-DING, Mme Maya SNOCHOWSKI, Mme Nathalie CLETY, Mme Monique SAINT-ANDRE, M. Robert SAINT-GERAND.

Catégorie "Commerce" :

Mme Marie-Josèphe COLLET, Mme Michelle FEUGERE, M. Gérard PAHUD, M. Hervé CLETY.

Bulletin d'inscription pour le concours des illuminations 2017 voir page 43

**Ne la confondez pas
avec
l'armoise vulgaire !**

Observatoire des ambrosies, d'après DDAS Rhône



ARMOISE VULGAIRE EN FLEUR



Contact: observatoire.ambrosie@dijon.inra.fr

	Ambrosie	Armoise
TIGE	Striée Couleur verte et aubergine Couverte de poils blancs Assez souple	Striée Couleur verte et aubergine Pas de poils Raide
FEUILLE	<i>Couleur :</i> les deux faces : vert clair <i>Forme :</i> profondément divisée jusqu'à la nervure	<i>Couleur :</i> • face supérieure : vert foncé • face inférieure : blanchâtre <i>Forme :</i> divisée mais sans ailer jusqu'à la nervure
FLEUR	Grappes de petites fleurs situées au sommet des tiges, couleur vert-jaune avant éclosion, jaune après éclosion Très pollinisante	Grappes de petites fleurs, à la base des feuilles de fin de tige, couleur vert-gris avant éclosion, blanche après éclosion Faiblement pollinisante
		
	FEUILLE D'AMBROISIE	FEUILLE D'ARMOISE

Ambrosie attention Allergies !



AMBROISIE A FEUILLES D'ARMOISE

Tous concernés
Chacun doit agir !

Détruisez l'Ambrosie avant qu'elle ne soit en fleurs

Pourquoi ?

Les pollens d'Ambrosie

peuvent provoquer des réactions allergiques

en fin d'été :

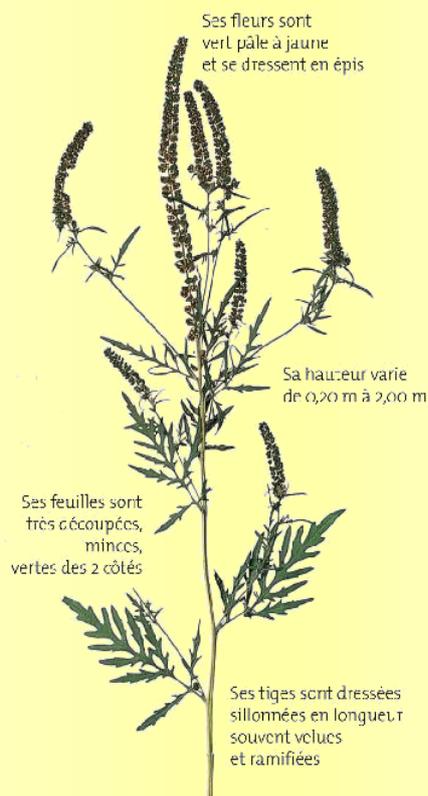
- rhinites
- conjonctivites
- asthme
- laryngites
- urticaire
- eczéma



L'AMBROISIE AVANT FLORAISON

L'Ambrosie pousse :

- sur les remblais et chantiers.
- les terres à l'abandon.
- les lotissements.
- dans les cultures.



AMBROISIE EN FLEUR

Agissez !

La plante doit être **éliminée**

- par l'arrachage (avec port de gants).
- par un fauchage (à 10 cm), de préférence avant floraison, fin juillet répété fin août.
- en empêchant son installation par végétalisation avec des plantes non allergisantes (trèfle, luzerne, ...).

Informez-vous !

www.ambrosie.info

www.pollens.fr

Reconnaissez-la

NOUVEAU COMMERCANT



Restaurant L'AUTHENTIC
3 avenue du Lac

AIDE FINANCIÈRE À LA CRÉATION OU REPRISE D'ACTIVITÉ

- Attribution d'une aide de 405 € à Monsieur Patrice GIRONDE dans le cadre de l'ouverture d'un magasin pour la vente et la maintenance informatique « GP Informatique » 38 place aux Foires
- Attribution d'une aide de 1 000 € à Monsieur Grégory GADET pour la reprise du bar-restaurant « Le Relais du Moulin » 3 avenue du Lac, renommé « l'Authentik ».

COCORICO : UNE MAYÉTOISE CHAMPIONNE DE FRANCE

En avril 2015 Camille Carrier, une Mayétoise de 15 ans, a participé au championnat de France duathlon par équipes à Bergerac (Gironde) avec deux de ses coéquipières Capucine Gourdon et Mathilde Serodon, dans la catégorie cadettes.

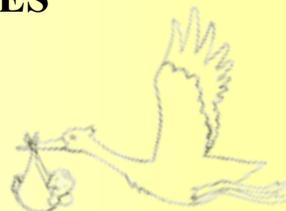
L'épreuve comportait 5 km à pied, 20 km à vélo et, pour finir, 2,5 km à pied.

Camille Carrier a décroché, en individuel, la cinquième place sur 110 concurrentes. Et, avec ses deux amies de club, le titre de championne de France par équipe.

ÉTAT CIVIL 2016

NAISSANCES

ANGEVIN Marie
DUZELIER FALLAH Lana
HONDERMARCK Alexio
MIOCHE Thomas
RODIER Johann
SAFFRÉ Alizée



DIOT Gilbert
FRADIN Alphonse
FRADIN Hortense née CHARASSE
GAY Marthe née PIGNAUD
GAY Yvonne née BECOUZE
GOSSELET Patrick
GOUILLON Jean
HORSEAU Claude
HUGONNIER Louise née TRUX
LAURENT Fernand
LORIOLE Jean
MÉTAYER Odille née DÉCLOITRE
MIKEL Jean-Jacques
MONDIÈRE André
NÉLY Germaine née PÉTELET
PÉRISSE Bernadette née MARIDET
ROCHE Marguerite née SAUVE
THÉVENET Marcel
VERHEOVEN Thomas
VUILLAUME Julie née CAZAL

MARIAGES

GRANSON Sybille et LAURENT Alain
MARIE Anne-Laure et LOLI Flavien
BARRALLON Vanessa et VALLAS Alexandre

DÉCÈS

BALLANDRAS Bruno
BLANC Sébastien
BUISSONNIÈRE Paulette née VIVIANI
BURNOL Marie née DEGOULANGE
CHAPUIS Marie née FAYE
COUDERT Guy
DEVAUX Daniel



Emplacement pour les personnes à mobilité réduite au cimetière

CIMETIÈRE

Dans l'ancien cimetière

Procédure de reprise des concessions en cours

La commune peut, lorsque l'étendue de son cimetière le permet, concéder des terrains (concessions) aux personnes désireuses d'implanter leur sépulture, et celle de leurs enfants ou successeurs.

La concession s'entend comme une occupation de terrain à usage privatif et nominatif, ce n'est ni une vente ni une location.

Le Maire qui détient le pouvoir de police sur le cimetière, a pour mission de veiller au maintien de l'ordre, de la sécurité de la salubrité, de la tranquillité publique et à la décence dans le cimetière.

Lorsqu'une concession a cessé d'être entretenue après une période de trente ans, le Maire peut constater l'état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Si trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon et qu'aucun nettoyage ou travaux n'ont été réalisés, le Maire prend un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés aux concessions.

Le droit de reprise par la commune peut s'exercer à condition :

- que la concession ait 30 ans d'existence
- que la dernière inhumation soit datée de plus de 10 ans
- que cette concession en état d'abandon se décèle par des signes extérieurs nuisibles au bon ordre ou à la décence du cimetière.

La procédure de reprise ainsi engagée sur la commune, a fait l'objet d'un constat détaillé de l'état des concessions.

Comment savoir si votre concession familiale est concernée ou non ?

Un affichage au cimetière et à la Mairie recense les tombes concernées et présentant un défaut d'entretien.

Le secrétariat de mairie est à votre entière disposition pour tous renseignements liés à votre concession.

Ma concession est concernée, que dois-je faire et comment ?

Les travaux programmés à réaliser devront être signalés en mairie et feront l'objet d'une demande de travaux ainsi que d'un procès-verbal de sortie de procédure.

Rappel : les composteurs au cimetière

Les familles sont invitées à ne déposer dans les composteurs que les fleurs naturelles ou les herbes. Les fleurs artificielles ou les pots ou autres objets en métal ou en plastique doivent rejoindre les grandes poubelles habituelles.

DES ARTISTES À LA SALLE SAINT-FRANÇOIS

Béatrice BERNARD, tapissier,
Régis BERNARD, menuisier,
occupent la salle Saint-François,
située 33 place de l'Église.



CHAPELLE SAINT-FRANÇOIS

La chapelle Saint-François, située place de l'Église, est mise à disposition gratuitement pour tout artiste qui souhaite faire une exposition. Si vous êtes intéressé(e), adressez-vous en Mairie.

Le local est équipé de grilles, tables et chaises.

TARIFS 2017 DES LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES

<u>Location Salle des Fêtes :</u>		
- Salle du bas (Particuliers)	Par jour	45.00 €
- Salle du bas (Associations communales)	Par jour	12.00 €
- Location longue durée (applicable dès le 3ème jour)	Par jour	65.00 €
<u>Location Salle Jacquet (repas exclus)</u>		
- Particuliers	Par jour	11.00 €
- Associations communales	Par jour	8.00 €
<u>Location Salles complexe Fernand FAYET</u>		
* Particuliers		
- Salle de sport	Par jour	120,00 €
- Salle carrelée	Par jour	120,00 €
- Salle carrelée ou salle de sport pour vins d'honneur	Par jour	60,00 €
- Utilisation des armoires réfrigérées, eau chaude	Par jour	30,00 €
- Cuisine équipée	Par jour	80,00 €
<u>Associations communales</u>		
- Salle de sport	Par jour	40,00 €
- Salle carrelée	Par jour	40,00 €
- Salle carrelée ou salle de sport pour vins d'honneur	Par jour	40,00 €
- Utilisation des armoires réfrigérées, eau chaude	Par jour	30,00 €
- Cuisine équipée	Par jour	75,00 €
- Salle de sport pour brocante annuelle	Forfait	170,00 €
- Location longue durée (applicable dès le 3ème jour)	Par jour	65,00 €

RECETTES DU MAYÉTOIS

La soupe aux choux



Temps de préparation : 20 minutes
Temps de cuisson : 120 minutes
Ingrédients (pour 6 personnes) :
1 petit chou pommé,
6 moyennes pomme de terre,
1kg 200 de petit salé, sel et poivre

Dans un premier temps, mettre cuire le petit salé environ une bonne demi-heure à part, et ensuite finir de le faire cuire avec le chou coupé en lamelles pendant 1 heure, et mettre les pommes de terre entières épluchées en dernier pendant encore environ 1/4 d'heure, goûté et rajouter le poivre et si besoin du sel.

Servir très chaud

La Tarte aux myrtilles



Temps de préparation : 20 minutes
Temps de cuisson : 35 minutes
Ingrédients (pour 6 personnes) :

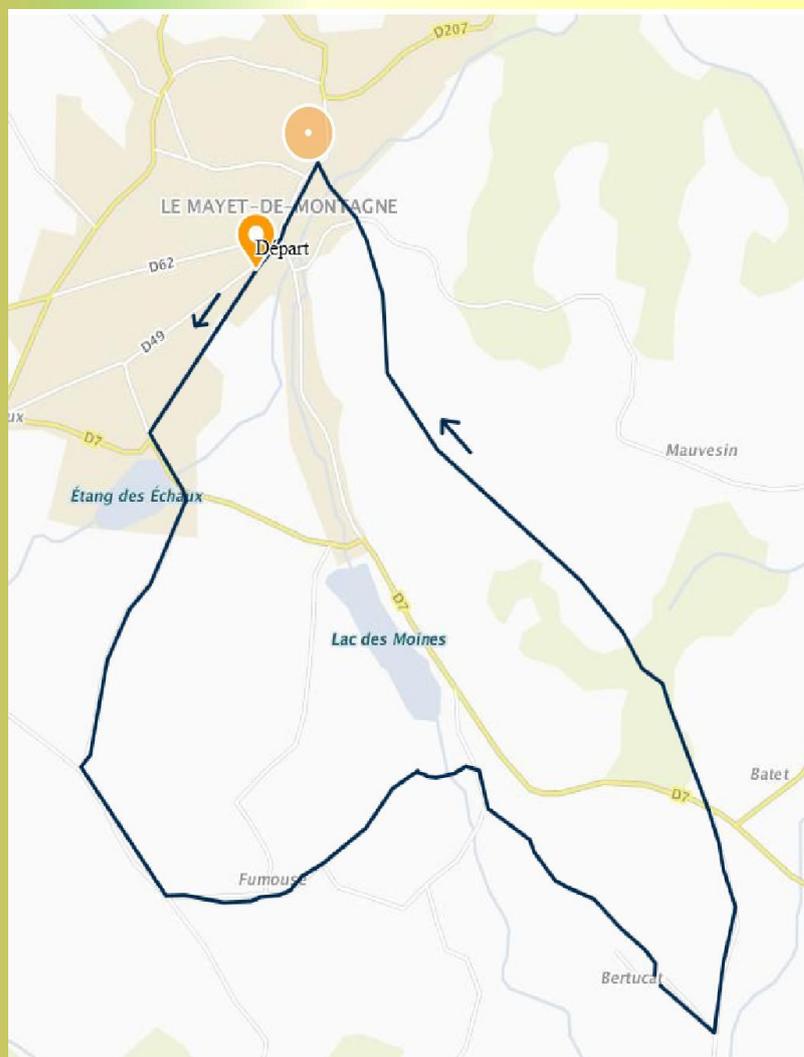
Pâte sablée
400 g de myrtilles sauvages fraîches (ou surgelées)
50 g de sucre en poudre

Préparation de la tarte : Beurrer et fariner un moule à tarte. Étaler la pâte sablée avec un rouleau à pâtisserie. Piquer le fond de la pâte avec une fourchette et faire précuire pendant 12-15 minutes dans un four préchauffé à 180°C.

1. Sortir la tarte du four, la garnir avec les myrtilles préalablement rincées et égouttées. Replacer au four pendant 20 minutes.
2. Sortir ensuite la tarte du four. Saupoudrer de sucre en poudre. Remettre dans le four éteint et laisser cuire encore 10 minutes four éteint.
3. Pour finir : Laisser refroidir avant de démouler. Servir froid.

APRÈS AVOIR DÉGUSTÉ CE REPAS

RANDONNÉE OBLIGATOIRE



Départ place aux Foires, remonter l'allée de l'Étang d'Échaux. Prendre à gauche, longer la chaussée de l'Étang d'Échaux, puis tourner à droite direction zone artisanale de Mornier (déchetterie), continuer sur 1 km.

Au carrefour, prendre à gauche, direction Le Mallot.

Au hameau des Épingliers, prendre à gauche, pour rejoindre Fumouse.

À l'entrée du hameau de Fumouse prendre à droite, quitter le goudron pour emprunter un petit chemin à droite jusqu'à la route, la suivre à droite.

Remonter par le premier chemin à gauche (étangs privés, pêche), traverser Bertucat et atteindre la route.

Prendre la route à gauche au carrefour jusqu'à la scierie.

Traverser la D 7 pour continuer en face (croix de Bâtet) par un chemin qu'il faut suivre tout droit (point de vue), sans s'occuper des chemins qui partent à gauche ou à droite, pendant près de 2 km. En arrivant au Mayet-de-Montagne, traverser la petite route pour descendre en face par le sentier le long d'une rampe en bois. Arrivé au pied de l'église, tourner à gauche pour revenir, par la rue principale, à la place aux Foires.

Bulletin de participation au concours des illuminations de fin d'année avant le 18 décembre 2017

Nom

Prénom

Adresse :

.....

Tél. : (facultatif)

souhaite participer à l'édition 2017 du concours des illuminations de fin d'année.

Catégorie particulier Catégorie commerce



Bulletin de participation au concours des maisons et fermes fleuries avant le 30 juin 2017

Nom

Prénom

Adresse

.....

Tél. : (facultatif)

souhaite participer à l'édition 2017 du concours des maisons et fermes fleuries.

1^{ère} catégorie 2^{ème} catégorie

4^{ème} catégorie 5^{ème} catégorie

3^{ème} catégorie 7^{ème} catégorie

Si vous habitez en immeuble, merci de préciser la situation exacte (l'étage et l'endroit d'où est visible la réalisation).

Pour savoir dans quelle catégorie vous vous trouvez, merci de vous reporter au classement ci-dessus.



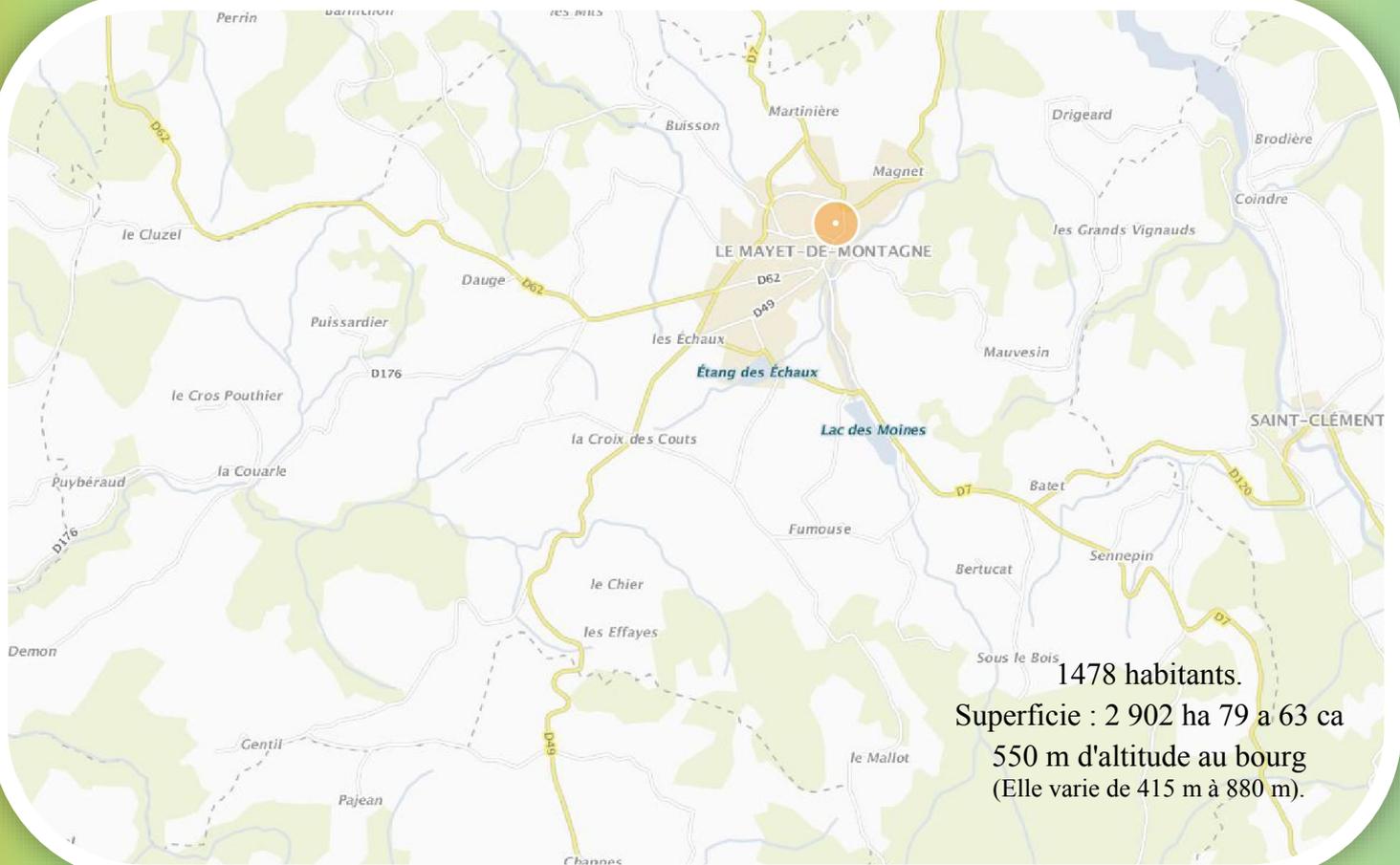
VENTES ET LOCATIONS

Si vous avez un bâtiment, un terrain à louer ou à vendre, vous pouvez compléter et transmettre le formulaire ci-dessous à la Mairie.

Les renseignements ainsi fournis seront mis à la disposition des personnes recherchant une location ou l'achat d'un bien immobilier.

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	DESCRIPTION DU BÂTIMENT / TERRAIN À VENDRE OU À LOUER

LE MAYET-DE-MONTAGNE



Centre-Bourg



Mairie -14, place de l'Église - 03250 LE MAYET-DE-MONTAGNE - Tél : 04-70-59-70-52 - Fax : 04-70-59-38-38
Adresse électronique : accueil.mairie.lemayetdemontagne@orange.fr
Site internet : <http://lemayetdemontagne.planet-allier.com/>